



VILLE DE
GENÈVE

BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)



RÉNOVATION, RÉORGANISATION ET MISE AUX NORMES

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES,
EN DEUX DEGRÉS AVEC PROCÉDURE SÉLECTIVE
DÉCEMBRE 2021

MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES, EN DEUX DEGRÉS
AVEC PROCÉDURE SÉLECTIVE

BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)

RÉNOVATION, RÉORGANISATION ET MISE AUX NORMES

Rapport du collège d'experts, décembre 2021

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du collège d'experts – phase sélective et 1 ^{er} degré	7
Projets des équipes – 1 ^{er} degré	24
Rapport du collège d'experts – 2 ^e degré	48
Projet de l'équipe lauréate	54
Projets des équipes – 2 ^e degré	69





© Kuehn Malvezzi Projects GmbH

LE MOT DU PRÉSIDENT DU COLLÈGE D'EXPERTS

Rénover et transformer, telles sont les tâches de notre époque. En effet, nous avons plus que jamais la responsabilité d'utiliser nos ressources avec parcimonie, soin et de façonner notre monde avec ce qui est déjà là. Cela n'est pas seulement judicieux d'un point de vue économique et écologique, c'est aussi une source d'inspiration et d'enrichissement : car nous découvrons souvent dans l'ancien et le connu apparent une qualité insoupçonnée à partir de laquelle il est possible de créer du nouveau. Cela ne vaut d'ailleurs pas seulement pour l'architecture, mais aussi pour l'art. C'est pourquoi l'association de bâtiments historiques et d'art contemporain donne souvent naissance à une symbiose particulièrement inspirante. Le Bâtiment d'Art Contemporain (BAC) de Genève en est le meilleur exemple.

Mais aussi beau que soit ce lieu unique pour Genève, le bâtiment a un besoin urgent de rénovation. Malgré tout leur charme, les locaux de la rue des Bains ne sont pas du tout adaptés à l'exploitation d'un musée moderne. Des améliorations énergétiques, techniques et spatiales sont nécessaires, notamment une ouverture accueillante vers le quartier et la ville. Tout cela rend le projet à la fois très intéressant et très exigeant. En effet, la tâche va de l'urbanisme à la mécanique de précision de l'architecture des façades. La protection des monuments historiques joue là un rôle particulièrement important.

Ce contexte très complexe a motivé le maître de l'ouvrage (MO) à organiser une compétition sous forme de mandats d'étude parallèles (MEP). Ce choix s'est révélé très pertinent, dans la mesure où il a permis aux candidats retenus une immersion dans la complexité du projet et l'approfondissement progressif de toute sa problématique. La composition du collège d'experts porte en elle la diversité et les compétences requises dans un tel projet de rénovation et de transformation. La multiplicité des points de vue a permis d'établir de riches dialogues, parfois des confrontations, au service d'une profonde évaluation critique des différentes propositions, tant dans leur cohérence globale, que dans les questions de détails. Je tiens à remercier tous les membres du collège d'experts pour leur disponibilité d'écoute, leurs opinions mesurées, et aussi pour leur engagement dans le débat. Selon l'objectif final des MEP qui était de choisir une approche architecturale globale, une stratégie de rénovation ainsi qu'un projet technique élaboré pour la rénovation et la mise aux normes du BAC, le collège d'experts a décidé de recommander au maître de l'ouvrage l'équipe lauréate menée par les architectes Kuehn Malvezzi et CCHE.

La proposition retenue est aussi radicale dans son principe que subtile dans son apparence. Le bâtiment, inscrit à l'inventaire des édifices dignes d'être protégés, est rénové avec le plus grand soin et ramené le plus près possible de son état historique. Ce faisant, les étages destinés à l'art ne sont pas seulement mis au niveau technique actuel ; ils bénéficient également d'une clarification spatiale et d'une revalorisation esthétique grâce à un nombre limité d'interventions ciblées. Dans l'esprit du célèbre dicton de Le Corbusier «Créer une architecture, c'est mettre en ordre», les architectes proposent une réorganisation intelligente de toutes les surfaces. Tout reste identique et pourtant tout est différent et nouveau. Il convient de souligner en particulier le pavillon disposé sur le toit pour des installations artistiques temporaires, ainsi que – last but not least – la nouvelle entrée principale généreuse par la façade sur la rue des Vieux-Grenadiers : le Bâtiment d'Art Contemporain s'ouvre au quartier et à la ville. Les visiteurs entrent dans le bâtiment par un grand hall d'accueil sur deux étages pour redécouvrir le bâtiment historique et le vivre comme un lieu spectaculaire dans la ville contemporaine.

Le projet proposé repose sur une attitude conceptuelle claire, une analyse approfondie du bâtiment existant, un intérêt réel pour les questions de conservation et une compréhension globale de l'art contemporain. Les meilleures conditions sont ainsi réunies pour le développement de ce projet de construction si important pour Genève et la Suisse.

M. Emanuel CHRIST, professeur – architecte, bureau Christ & Gantenbein, Bâle – Président du collège d'experts

LE MOT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Qu'attend-on de l'architecture d'un musée? Le bâtiment doit-il s'effacer pour ne pas éclipser les expositions ou au contraire doit-il s'imposer dans l'espace public comme lieu de culture? C'est évidemment un lieu où on présente des projets, des envies, où l'on met en évidence des choses différentes, pour amener du lien entre les gens ainsi qu'entre ces derniers et les expositions.

Le Bâtiment d'art contemporain (BAC) est le plus grand centre d'art contemporain de Suisse. Niché au cœur du quartier de Plainpalais, il regroupe le Centre de la photographie (CPG), le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) le Centre d'art contemporain (CAC) dans un patrimoine architectural aussi emblématique que discret, à la rue des Bains.

Pièce maîtresse de l'offre culturelle genevoise, ce centre participe remarquablement au rayonnement de Genève. Le BAC, aussi qualitatif que désuet, nécessite une rénovation complète, tant pour améliorer son ouverture au public que pour améliorer ses installations climatiques et techniques.

Le cadre de la rénovation est très contraint: il n'est pas question de transformer, de modifier, d'agrandir ou de surélever le BAC. Il faut faire avec l'existant tout en respectant un programme très ambitieux et exigeant. Se lancer dans un concours ou un mandat d'étude parallèle (MEP) a fait l'objet d'une longue hésitation. Le programme laisse-t-il un espace de création suffisant pour intéresser des équipes d'architectes à participer à un concours ou un MEP? Nous avons des doutes, finalement nous nous sommes lancés et encore une fois nous avons eu raison de faire appel à cette procédure!

La qualité du collège d'experts et des équipes ayant participé, ainsi que le travail fourni par tous, a permis à l'issue d'un processus animé et rigoureux de retenir un projet de qualité. La maîtrise d'ouvrage est certaine que ce projet ouvrira de nouvelles perspectives au BAC, lui permettant de présenter des expositions de renommée, et d'accueillir un public varié.

Lors du jugement, un des axes majeurs de la réflexion a porté sur le rôle «public» du BAC. Ces espaces doivent non seulement attirer les visiteurs, mais aussi les retenir, en mettant en place des lieux de rencontre, mais aussi de médiation afin de stimuler l'apprentissage culturel, initier aux arts modernes et contemporains des publics jeunes et moins jeunes, pas toujours aguerris à cette expression artistique, tout en offrant aux experts du milieu des conditions de travail et d'exposition de très haute qualité.

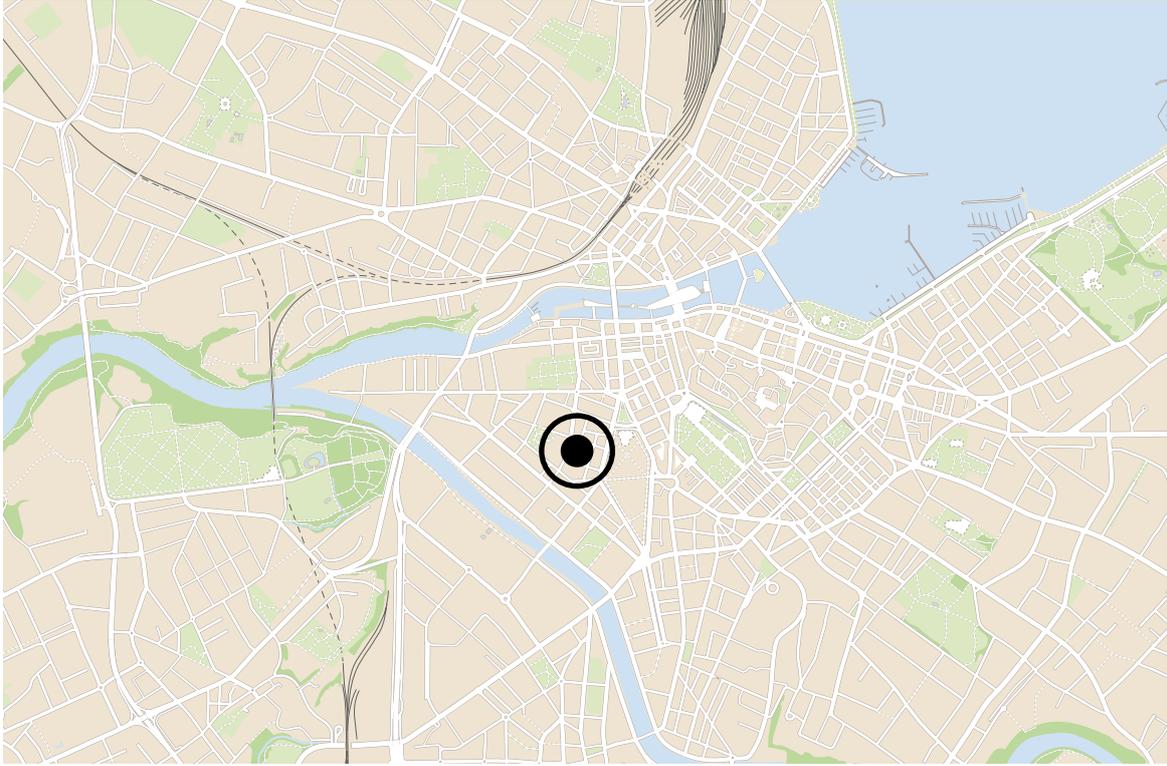
La rénovation du BAC fixe des objectifs très ambitieux: offrir des espaces d'expositions flexibles, mettre en valeur le bâtiment en respectant scrupuleusement ses valeurs patrimoniales et répondre aux besoins énergétiques et climatiques. La réponse trouvée par l'équipe lauréate permet de rénover avec peu de mise en scène. L'architecture du lieu ne détourne pas le regard des œuvres qui sont exposées en son sein et offre les espaces d'accueil attendus par les institutions.

Pourquoi un mandat d'étude parallèle plus qu'un concours? Le MEP offre l'opportunité aux membres du collège d'experts et aux équipes sélectionnées de se rencontrer. En effet, les architectes sont venus exposer et défendre leur projet. Ces échanges ont été extrêmement intéressants. Ils ont permis de mieux comprendre la démarche qui a prévalu à l'élaboration de leur projet.

Ce concours nous a démontré encore une fois toute la richesse et la créativité qu'il apporte à l'architecture. Le processus de mise au concours est une alternative à la production standardisée, qui tend à une uniformité de forme architecturale correspondant à une forme de «goût moyen», source d'appauvrissement des villes. Le BAC mérite mieux et il aura mieux!

Nous aimons voir des espaces de création, là où a priori, les contraintes techniques laissent peu de place à la créativité. Laisser le temps à d'autres d'imaginer autrement, d'enrichir la réflexion, de nous faire découvrir des approches et des projets différents. Apprécier le travail des équipes est un plaisir et une grande responsabilité. L'architecture est un métier à la croisée des arts et de la technique. La rénovation du BAC s'est parfaitement prêtée au jeu créatif inhérent au MEP, à la croisée de la technique et des arts!

M^{me} Charlotte MALIGNAC, urbaniste, codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-présidente du collège d'experts



plan de situation



périmètre des mandats d'étude parallèles

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage (MO) sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit de mandats d'étude parallèles (MEP) portant sur l'étude de projets d'architecture à deux degrés en procédure sélective, définis par les articles 3, 5 et 7 du règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, édition 2009.

La langue officielle de la procédure et de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Cette condition est applicable à tous les moments de la procédure des MEP et à l'exécution de la suite des prestations.

03 / COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MANDATAIRES

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire de mandataires est obligatoire dès la procédure sélective.

Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées pour les MEP devront obligatoirement se composer au minimum d'un architecte, d'un ingénieur civil, d'un ingénieur chauffage, d'un ingénieur ventilation et être pilotées par l'architecte.

Il est spécifié que les entités obligatoires, membres de chaque équipe pluridisciplinaire, ne peuvent être associées qu'à une seule équipe participante.

La composition de l'équipe pluridisciplinaire ne pourra plus être modifiée en cours de procédure, sauf sur requête du maître de l'ouvrage avec notamment l'adjonction d'un spécialiste.

04 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Ville de Genève souhaite rénover, réorganiser et mettre aux normes le Bâtiment d'Art Contemporain (BAC) qui est au bénéfice d'une mesure de protection par une inscription à l'inventaire du patrimoine.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté l'ouverture d'un crédit d'études en janvier 2011 destiné à l'étude des travaux de dépollution, à l'amélioration thermique de l'enveloppe, à la mise en conformité des installations techniques et de sécurité ainsi qu'à l'étude de réaménagement intérieur du Bâtiment d'Art Contemporain (BAC), pôle culturel d'art moderne et contemporain.

A ce titre, la Ville de Genève par la présente mise en concurrence, souhaite obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet qui réponde au mieux aux exigences actuelles en matière d'espaces d'exposition pour l'art contemporain.

Dès 1989, quand la Ville de Genève est devenue propriétaire des lieux, son objectif était de reconvertir ce patrimoine industriel urbain en un lieu central pour l'art contemporain. Peu de temps après l'acquisition, une opération de mise aux normes du bâtiment pour l'accueil du public a été réalisée avec la rénovation des façades entre 1992 et 1994. Aujourd'hui, presque trente ans plus tard, une rénovation globale est indispensable pour le maintien de son activité, notamment muséale, reconnue au niveau national et international avec une mise aux normes muséographiques actuelles. Le MO souhaite renforcer l'ancrage de ses institutions dans un projet novateur et respectueux de son histoire. Le projet devra être cohérent avec le développement de son périmètre et en adéquation avec son caractère de parc industriel. Il sera évalué pour ses qualités urbanistiques, architecturales, fonctionnelles et économiques.

Dans les grandes lignes, le programme architectural consiste à organiser dans ce bâtiment existant, trois institutions culturelles bien distinctes (MAMCO, CAC, CPG) les unes des autres, autour d'un large espace mutualisé dédié à l'accueil du public.

La Ville de Genève désire voir des propositions d'organisation cohérentes entre les différentes activités d'art moderne et contemporain, notamment muséales, avec une gestion différenciée des flux et des contraintes liées à l'accueil du public et celles liées à l'organisation des expositions.

Le MO se pose la question de comment aborder la problématique d'un pôle culturel d'art moderne et contemporain avec notamment un musée dans un site industriel, et surtout de la stratégie à adopter pour organiser et confronter des acteurs/institutions multiples au fonctionnement bien spécifique dans un lieu unique à l'identité forte, tout en garantissant l'autonomie spatiale des institutions. Les solutions proposées par les participants doivent permettre d'offrir un outil optimum avec un fonctionnement adéquat entre les différentes activités et usagers.

Avec une entrée principale repensée pour donner davantage de visibilité à ce pôle culturel d'art moderne et contemporain, le hall d'accueil sera ouvert à tous les publics qui pourront accéder à un espace expositif gratuit ainsi qu'à une cafétéria, une librairie, une salle de médiation et une salle polyvalente. Après un passage à la billetterie commune, les visiteurs seront accueillis dans les zones d'accueil propre aux trois institutions, avant d'accéder aux plateaux d'exposition.

En parallèle du secteur public, le secteur interne accueillera une zone de services mutualisés avec, en point d'entrée, une loge de gardiennage pour la gestion de la sûreté, de la sécurité feu et climatique. C'est dans cette zone que le personnel circulera avant d'accéder aux zones administratives et aux ateliers de chaque institution.

Une nouvelle circulation des œuvres, sécurisée du déchargement à l'accrochage, est également prévue.

05 / PROGRAMME

Contexte

Situé en plein cœur de la Ville dans le quartier de Plainpalais, la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), fondée en 1869 et regroupant sur un même îlot des bureaux et des ateliers, décide en 1983 de quitter le centre-ville pour s'installer à Satigny.

En 1989, la Ville de Genève devient alors propriétaire d'un des bâtiments (regroupant le volume C & D), tandis que le reste de l'ensemble des constructions est acheté par la caisse de pension des employés de l'Etat (CPEG).

L'objectif de la Ville est de reconvertir ce patrimoine industriel urbain en espaces d'exposition pour l'art contemporain.

La présente mise en concurrence (MEP) porte uniquement sur le bâtiment du BAC regroupant les bâtiments C & D.

Caractéristiques du bâtiment

Issu de développements successifs du site de la SIP, le bâtiment du BAC est un élément au caractère patrimonial de première importance du patrimoine industriel des années 1950-1960.

Le bâtiment du BAC est long d'environ 83 mètres, large de 21 mètres, d'une hauteur de 22 mètres et composé de deux corps :

- le bâtiment C, longtemps appelé « bâtiment 39 », construit en 1939 sur les bases d'un ancien atelier, est transformé une première fois en 1965. Cet édifice est une imposante construction industrielle de plan rectangulaire qui comprend un sous-sol, une halle de montage de hauteur double au rez-de-chaussée et deux étages d'ateliers en structure béton armé, planchers nervurés et cinq piliers porteurs centraux. Cette œuvre, de 1939, est de l'architecte Edmond Pingeon. Par la suite, ce bâtiment subira des modifications dont la démolition du dernier niveau et la surélévation de trois étages en 1966 ;
- le bâtiment D, appelé « bâtiment 58 », construit en deux étapes en 1958 et 1960 à l'emplacement du plus ancien bâtiment de l'îlot date de 1888. Cet édifice est réalisé par les architectes Edmond Pingeon et Emile-Alexandre Huber et disposé dans le prolongement du C. Il remplace « l'atelier rouge », démoli après 70 ans d'activité. Edifice en plan rectangulaire de trois étages sur rez, en structure béton armé, planchers en béton précontraint et deux rangées de piliers intermédiaires. Lui aussi subira des transformations.

La première étape de construction s'étend du sous-sol au 3^e étage ; la construction d'un attique sera réalisée dans une seconde étape. La construction comprend cinq étages et un sous-sol d'une surface nette totale d'environ 9 800 m².

La façade principale, orientée à l'ouest, longe la rue des Bains. Les deux façades pignon sont orientées au sud du côté de la rue des Vieux-Grenadiers et au nord du côté de la rue Gourgas. La façade Est s'ouvre sur une cour intérieure appartenant à la CPEG.

L'enveloppe du bâtiment C est construite en maçonnerie porteuse crépie, tandis que l'enveloppe du bâtiment D est en béton armé sans isolation. Elle est composée de larges fenêtres métalliques au vitrage simple donnant un rythme régulier aux quatre façades.

La toiture terrasse est revêtue d'une étanchéité multicouche sans isolation.

Les dalles sont recouvertes de chapes « eubolith » (ciment + sciure de bois) ou de pavés de bois de bouts de 6 à 8 cm d'épaisseur.

La structure générale de l'ensemble de l'édifice est en bon état.

Mesures de protection

D'un point de vue légal, le bâtiment actuel porte la désignation d'équipement collectif (Musée/ Centre de loisirs). Il est au bénéfice d'une inscription à l'inventaire sous le nom de l'« Ancien site de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP) » bâtiments C & D, datant du 24.09.2015/ MS-i VGE-76. L'ensemble du site de la SIP est protégé.

État des lieux – résumé du programme

Actuellement le BAC regroupe 5 institutions culturelles et/ou organisations (fondations, associations,...), le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG), le Commun (espace culturel de la Ville de Genève), le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), et une institution faîtière (la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC)) qui assure la gouvernance des espaces partagés. Avec le projet de rénovation du BAC, le bâtiment ne regroupera plus que trois institutions culturelles et/ou organisations (MAMCO, CAC, CPG) sachant que le Commun et le FMAC sont déplacés hors ces murs.

Le bâtiment actuel ne répond plus aux exigences spatiales et techniques des musées d'art contemporain (fréquentation actuelle d'environ 70 000 visiteurs/an; projection future: 100 000 visiteurs/an).

Les dysfonctionnements constatés proviennent essentiellement :

- de l'impossibilité de répondre aux normes muséales de contrôle de température et d'humidité en raison de problèmes de renouvellement d'air (absence de ventilation et de climatisation, odeurs d'hydrocarbures persistantes, surchauffe des locaux en été, etc...);
- des difficultés d'orientation pour le public et de distinction des locaux liés aux différentes institutions logées dans le bâtiment (manque d'identité propre à chaque entité);
- de relations conflictuelles entre les espaces publics et internes du pôle culturel;
- de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil du public et des espaces d'exposition;
- de l'insuffisance et de l'incohérence des surfaces de bureaux, de stockage, d'ateliers, de sanitaires;
- de l'état de vétusté de l'enveloppe, des techniques et des équipements.

Suite à ce constat, l'évaluation des nouveaux besoins fonctionnels du pôle culturel a permis d'établir le programme et d'arrêter les principes et objectifs suivants :

- la rénovation du bâtiment existant doit répondre principalement aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces publics d'un côté et privatifs de l'autre, tels que définies par le cahier des charges des locaux ;
- la définition d'une organisation spatiale qui permette aux visiteurs de s'orienter efficacement et de distinguer clairement les identités et les espaces propres aux trois institutions culturelles du bâtiment ;
- la préservation des identités architecturales doit être conjuguée avec les enjeux climatiques ;
- cette transformation doit être simple et efficace ;
- une distinction claire et précise doit être établie entre les espaces publics et les espaces internes ;
- la scénographie, particulière à chaque exposition, n'est pas à développer dans le cadre du projet.

Programme

Le programme du concours s'articule autour de trois axes : la rénovation, la réorganisation des surfaces existantes et la mise aux normes de l'ensemble.

Une attention particulière sera portée à la gestion des flux de circulation (séparation des flux du public, du personnel et des livraisons diverses avec accès sous douane). Pour la gestion des œuvres, une nouvelle circulation doit être pensée, sécurisée du déchargement à l'accrochage.

Les enjeux programmatiques principaux sont :

1. Espaces mutualisés pour l'accueil du public

L'amélioration de l'accueil du public étant l'un des enjeux principaux de la rénovation du BAC, les institutions du MAMCO, du CAC et du CPG ont exprimé leurs besoins fonctionnels en privilégiant un large espace mutualisé dédié à cet effet.

L'exploitation est revue afin d'optimiser les interactions entre les différentes institutions.

L'accessibilité universelle au sein du BAC est un élément important dans la réorganisation d'un pôle culturel moderne et adapté aux besoins de ses utilisateurs et visiteurs.

L'entrée des visiteurs dans le BAC se fera dans un large espace mutualisé. Envisagé comme une place publique, cet espace sera la première étape dans l'expérience de visite et doit privilégier l'accueil du public, son orientation vers les entrées des institutions et offrir les services dédiés.

Avec l'ambition d'ouvrir le BAC à un plus large public, ce hall d'accueil sera vivant, attractif et confortable.

Les espaces mutualisés comprendront :

- un sas d'entrée ;
- un comptoir d'accueil (informations, caisse librairie & billetterie commune) ;
- un hall d'accueil/librairie avec une zone d'attente ;
- une cafétéria avec une zone vernissage ;
- un espace d'exposition du Centre de la photographie Genève (CPG) ;
- un espace d'exposition sans surveillance/gratuit pour les grands formats ;
- une salle polyvalente ;
- une salle de médiation ;
- les vestiaires publics ;
- les sanitaires publics.

2. Espaces spécifiques dédiés aux institutions

Les enjeux du MAMCO portent notamment sur les espaces :

- un accueil ;
- des espaces d'exposition ;
- une salle de conférence ;
- une bibliothèque du MAMCO (privé) ;
- des bureaux.

Les enjeux du CAC portent notamment sur les espaces :

- un accueil ;
- des espaces d'exposition ;
- le « Cinéma » ;
- un espace de convivialité (privé et/ou public) ;
- une résidence d'artiste du CAC ;
- des bureaux.

Les enjeux du CPG portent notamment sur les espaces :

- des espaces d'exposition ;
- de bureaux.

3. Aspects techniques spécifiques au domaine des musées et à leur sécurité

Un contrôle du climat est nécessaire pour les espaces/plateaux d'exposition avec pour objectif souhaité par les utilisateurs d'atteindre une température cible de 20°C (variation + ou - 2°C), ainsi qu'un taux d'humidité relative cible de 50% (variation + ou - 5% par 24 heures). Ces niveaux de température et d'humidité relative correspondent aux exigences des prêteurs d'œuvres. Les locaux de stockage des œuvres doivent répondre à ces mêmes conditions.

Pour les locaux administratifs et autres locaux (hors stockage des œuvres), un contrôle des températures est également souhaité, conforme à la base de la norme SIA 382/1 version 2014 (soit une température moyenne entre 20 et 27°C), mais il n'est pas nécessaire d'avoir un contrôle de l'humidité.

Au niveau des vues/occultation et/ou vues sur l'extérieur, il est de plus en plus courant que les espaces d'exposition soient des espaces obscurcis avec éclairage artificiel. Un musée a besoin de beaucoup de supports (murs) sur des plateaux d'exposition offrant une grande flexibilité. Par ailleurs, dans la situation du BAC, il est important de noter la valeur patrimoniale des façades et de leurs ouvertures.

Les aspects acoustiques, de luminosité et technologiques sont également à considérer selon les normes internationales des musées.

Au niveau de la sécurité, la rénovation du bâtiment existant doit répondre aux exigences de sécurité liées à la thématique des espaces d'exposition et de plus en plus soumis à des conditions d'assurance drastiques en termes d'équipements sécurisés. A ce jour, il est prévu un local de contrôle diurne (à priori associé à une loge gardiennage/sécurité) qui devra être relié à une centrale 24h/24 – 7j/7 en période nocturne. Le bâtiment devra répondre aux normes et à la législation en vigueur en matière de sécurité.

4. Divers autres enjeux

Le programme porte également sur plusieurs autres enjeux listés et non exhaustifs comme :

- les aménagements extérieurs, l'accès-circulation-parking des ruelles environnantes, les séparations des entrées,... ;
- le concept technique CVSE ;
- le développement durable (végétalisation de la toiture, installation de panneaux photovoltaïques,...).

06 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Procédure sélective

L'évaluation des dossiers de candidature se base exclusivement sur les indications fournies par les candidats et sur les informations demandées par l'adjudicateur.

L'évaluation se fonde sur les critères et la pondération suivants :

- références du candidat (40 %) ;
- compétence et organisation (qualification des personnes clés) (30 %) ;
- intentions et perception du mandat (30 %).

L'évaluation s'effectue par le collège d'experts.

Degrés 1 et 2

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 1 se base notamment sur les critères suivants :

- compréhension du lieu, de son histoire et de son rapport au tissu urbain environnant ;
- qualités architecturales et structurelles générales du projet ;
- qualités spatiales intérieures et cohérence de la gestion des flux pour le réaménagement des bâtiments existants C & D ;

- qualités et crédibilité des propositions climatiques du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion des accès.

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 2 se base notamment sur les critères suivants :

- développement cohérent de l'ensemble du projet ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques approfondies du projet ;
- qualités spatiales approfondies ;
- économie générale du projet.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité. Des critères complémentaires peuvent être intégrés en cours de procédure par le collège d'experts qui en tiendra informé les concurrents lors des séances de dialogues.

07 / COMPOSITION DU COLLÈGE D'EXPERTS

Le collège d'experts, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

Président **M. Emanuel CHRIST**, professeur – architecte, bureau Christ & Gantenbein, Bâle

Vice-présidente **M^{me} Charlotte MALIGNAC**, urbaniste, codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève

Membres **M. Philippe MEYLAN**, architecte EPFL, directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève
M^{me} Martine KOELLIKER, directrice adjointe du Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève
M. Lionel BOVIER, directeur du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), Genève
M. Andrea BELLINI, directeur du Centre d'art contemporain (CAC), Genève
M^{me} Carmen ALONSO UNICA, architecte conservatrice, DT, Office du Patrimoine et des Sites, SMS, État de Genève
M^{me} Maria CONEN, architecte dipl. ETHZ, MAS gta, BSA, bureau Conen Sigl Architekten, Zurich
M. Alexandre THÉRIOT, professeur – architecte, bureau Bruther architectes, Paris
M. Kersten GEERS, professeur – architecte, bureau OFFICE Kersten Geers David Van Severen, Bruxelles
M^{me} Latifa ECHAKHCH, artiste, diplômée des Écoles nationales supérieures d'arts de Cergy-Pontoise et des beaux-arts de Lyon, Martigny

Suppléants **M. Gonzalo MARTINEZ**, architecte ETSAS, bureau GDAP, Genève
M. Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE, architecte du Patrimoine, Conseiller en conservation du Patrimoine, Ville de Genève

08 / INDEMNISATIONS DES ÉQUIPES, PRIX ET MENTIONS

Procédure sélective

L'élaboration du dossier de candidature pour participer aux MEP ne donne droit à aucune indemnité.

Degrés 1 et 2

Les mandataires sont indemnisés forfaitairement, à condition d'avoir remis les documents requis dans la forme et les délais souhaités.

Le collège d'experts dispose d'une somme globale de CHF 624'000.– HT pour la rémunération d'au plus 6 équipes en degré 1 et d'au plus 3 équipes en degré 2, retenues dans les limites fixées par l'article 17 du règlement SIA 143, édition 2009. Selon ce règlement, les indemnités des MEP sont au premier degré de 20% et pour le deuxième degré de 80%.

Pour les 6 équipes maximum sélectionnées pour le degré 1 des MEP, l'indemnité est de CHF 34'000.– HT, y compris les frais. L'indemnité par mandataire correspond au 80% de la prestation demandée.

Pour les 3 équipes maximum sélectionnées pour le degré 2 des MEP, l'indemnité est de CHF 140'000.– HT, y compris les frais. L'indemnité par mandataire correspond au 80% de la prestation demandée.

09 / CALENDRIER DU CONCOURS

Procédure sélective: sélection des candidats

Ouverture des inscriptions au concours	1 ^{er} décembre 2020
Questions des concurrents	jusqu'au 11 décembre 2020
Réponses du collège d'experts sur SIMAP	au plus tard le 18 décembre 2020
Rendu des dossiers de candidature	15 janvier 2021
Jugement phase sélective	10 février 2021

1^{er} degré: concours de projets

Visites du BAC pour les équipes retenues	15 mars 2021 & 26 avril 2021
Questions des concurrents	jusqu'au 19 mars 2021
Réponses du collège d'experts	au plus tard le 7 avril 2021
Présentation/Dialogue intermédiaire	14 mai 2021 (annulé)
Rendu des projets 1 ^{er} degré	14 juin 2021
Présentation/Dialogue avec collège d'experts	30 juin 2021
Jugement du 1 ^{er} degré	1 ^{er} juillet 2021
Recommandations pour 2 ^e degré	7 juillet 2021

2^e degré: concours de projets

Questions des concurrents	jusqu'au 30 juillet 2021
Réponses du collège d'experts	au plus tard le 20 août 2021
Présentation/Dialogue intermédiaire	24 septembre 2021

Rendu des projets 2 ^e degré	29 octobre 2021
Présentation/Dialogue avec collège d'experts	17 novembre 2021
Jugement du 2 ^e degré	18 novembre 2021
Recommandations finales	26 novembre 2021
Conférence de presse et inauguration	9 décembre 2021
Exposition des projets	du 10 au 21 décembre 2021

10 / PHASE SÉLECTIVE : SÉLECTION DES CANDIDATS

A la suite de l'annonce publiée le 1^{er} décembre 2020, le collège d'experts a reçu 46 dossiers de candidature. Le 10 février 2021, les membres du collège ont choisi 6 candidatures pour le 1^{er} degré du concours.

11 / PHASE SÉLECTIVE : LISTE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES RENDUS

46 équipes pluridisciplinaires candidates ont rendu leur dossier de candidature à l'organisateur. Il s'agit des dossiers (par ordre d'enregistrement) établis par les bureaux d'architectes pilotes suivants :

- 01 Daniel Zamarbide Sàrl | Freaks Sàrl
- 02 Estudio Herreros SLP | acau architecture SA
- 03 Itten + Brechbühl SA
- 04 Atelier de l'île | Ykra | Clément Keufer
- 05 Harry Gugger Studio | Totem architecture Sàrl
- 06 Philippe Meyer architecte | Jean-Frédéric Luscher | Jacques Sbriglio
- 07 In_Out architecture Sàrl
- 08 Bakker & Blanc architectes
- 09 Dreier Frenzel architecture Sàrl | DATA Architectes
- 10 NP2F | List Sàrl
- 11 RDR architectes SA | Empty SI
- 12 Fala atelier LDA
- 13 BauKuh STP | l'AUC SAS d'architecture
- 14 Atelier Kempe Thill Architekten und Stadtplaner GmbH | HA-HA Sàrl
- 15 Caruso St-John Architects AG | Fredi Fischli & Niels Olsen
- 16 Sergison Bates architekten GmbH
- 17 Christian Dupraz Architecture Office
- 18 Jakob+Macfarlane | FdM Architectes
- 19 Balissat | Jonathan Banz | Joni Kacani | Bernard Böhm
- 20 A-Architectes Sàrl
- 21 Rosmaninho + Azevedo LDA | ASMSA Sàrl
- 22 dl-c designlab-construction SA
- 23 Nomos Groupement d'Architectes SA | Giona Birens De Haan Architectures
- 24 Atelier Cube SA | Studio SML Sàrl
- 25 GayMenzel Sàrl | AFF Architekten GmbH
- 26 Estar, | DRDH Architects

- 27 Brauen Wälchli Architectes | Tekhne SA
- 28 Eric Lapierre Expérience | m-ap architectes
- 29 Pierre-Alain Dupraz Architecte
- 30 Office of Ryue Nishizawa | Pascal Flammer-David Zumstein architekten | Neven Fuchs
- 31 Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl | PARK Architekten AG | Philipp Ursprung
- 32 KOSMOS Architektur & Design GmbH | AJDVIV Architekten Jan de Vylder Inge Vinck bvba
JS-architektur
- 33 Kuehn Malvezzi Projects GmbH | CCHE Genève SA
- 34 Dunning Architecture
- 35 MacIver-Ek Chevroulet Sàrl | Bast | Studio Olivier Goethals
- 36 Localarchitecture | Atelier Archiplein
- 37 Pont 12 architectes SA
- 38 GM Architectes Associés SA
- 39 architech SA
- 40 Charles Pictet Architecte
- 41 6a architectes (6a limited) | Ove Arup & Partners International Limited
- 42 msv architectes urbanistes Sàrl | Catnuss Sàrl
- 43 Muck Petzet Architekten GmbH | Sujets et Objets d'Architecture Sàrl
Comte & Meuwly architectes
- 44 Mateo Arquitectura SLP | EMA Eric Maria architectes associés SA
- 45 MADE IN Sàrl
- 46 ADDENDA ARCHITECTS SLP

12 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES DOSSIERS DE SÉLECTION

Une première analyse de conformité de dossiers, effectuée par les organisateurs du concours, relève que tous les dossiers sont arrivés dans les délais et jugés préalablement comme recevables.

Tous les 46 dossiers reçus sont donc considérés conformes pour participer à la sélection.

Après avoir soumis les dossiers auprès du collège d'experts, il résulte un conflit d'intérêt concernant l'équipe n°43. L'ensemble du collège décide d'écarter celle-ci du jugement de la sélection.

13 / ÉVALUATION DES DOSSIERS DE SÉLECTION

L'évaluation des dossiers de candidature se base exclusivement sur les indications fournies par les candidats et sur les informations demandées par l'organisateur.

L'évaluation se base sur les critères et la pondération concernant la procédure sélective présentés au point 06/Critères d'appréciation du présent document.

En raison de la pandémie du Covid19 et du respect des mesures sanitaires en vigueur, le collège d'experts et l'organisation du concours ont adapté un principe de travail, en présentiel et en visioconférence, afin d'assurer une équité de traitement aussi bien pour le jugement des dossiers des candidats que pour la participation active de tous les membres du collège.

Les dossiers des candidats sont analysés selon la démarche suivante :

- prise de connaissance préalable des 46 dossiers de manière individuelle (à distance) par les membres du collège d'experts avec retour d'appréciations par groupes de valeurs ;
- première évaluation des dossiers par le groupe de travail en présentiel (1^{er} tour/17 dossiers sélectionnables) ;
- poursuite du travail et restitution de la première évaluation pour l'ensemble du collège d'experts en présentiel et en visioconférence (2^e tour/15 dossiers sélectionnables) ;
- organisation d'un tour de repêchage, les membres du collège décident après examen de maintenir le choix fait à la fin du 2^e tour, mais de repêcher un dossier (repêchage 2^e tour/16 dossiers sélectionnables) ;
- les membres du collège discutent chaque dossier retenu et argumentent. Les notes des dossiers sont débattues par l'ensemble du collège. A l'issue de ce tour, il est décidé de garder les dossiers en choix final (3^e tour/11 dossiers sélectionnables) ;
- sélection finale des 6 dossiers retenus.

14 / SÉLECTION DES ÉQUIPES

Le collège d'experts organise la sélection sur une journée en tours successifs. A l'issue du dernier tour, le collège sélectionne les 6 dossiers de candidature suivants :

- 15 Caruso St-John Architects AG | Fredi Fischli & Niels Olsen
Ferrari Gartmann AG | Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG**
- 25 GayMenzel Sàrl | AFF Architekten GmbH | Schnetzer Puskas Ingenieure AG
CSD Ingénieurs SA**
- 32 KOSMOS Architektur & Design GmbH | AJDVIV Architekten Jan de Vylder Inge Vinck bvba
JS-architektur | Monotti Ingegneri Consulenti SA | Studium Conseil Sàrl**
- 33 Kuehn Malvezzi Projects GmbH | CCHE Genève SA | INGPHI SA
Tecnoservice Engineering SA**
- 41 6a architectes (6a limited) | Ove Arup & Partners International Limited**
- 45 MADE IN Sàrl | Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA | Service et technique SA**

15 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT DU 1^{er} DEGRÉ

Six équipes pluridisciplinaires ont été admises pour le 1^{er} degré des mandats d'étude parallèles. Deux visites communes du BAC ont été organisées, ainsi qu'un temps de questions-réponses lors du 1^{er} degré.

15.1 / DOCUMENTS DEMANDÉS AUX PARTICIPANTS DU 1^{er} DEGRÉ

Le rendu demandé est limité à 4 feuilles non pliées au format A0 portrait (vertical) de 84.1 x 118.9 cm sur lesquelles doivent figurer les éléments suivants :

- un plan des aménagements extérieurs, sur la base fournie par l'organisateur comprenant au moins le périmètre MEP, plus tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet, à l'échelle 1/500°;
- l'entier du projet doit apparaître aux 1/200° avec tous les niveaux, ainsi que les coupes et élévations d'ensemble nécessaires à la compréhension du projet;
- la visualisation d'espaces principaux en 3D (perspectives, photomontages, photos de maquette, etc.);
- toutes explications utiles à la compréhension des concepts (architecture, aménagements, cheminements des œuvres, circulations du public et du personnel, gestion des fluides, concepts d'accueils et de sécurité, etc.);
- un détail pertinent en plan et coupe au 1/50° d'un élément que l'équipe jugera important pour l'enjeu climatique du projet (détail de façade, des surfaces d'exposition contrôlées,...).

15.2 / CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS RENDUES DU 1^{er} DEGRÉ

Le contrôle de conformité est effectué préalablement par l'organisateur de la procédure. Toutes les propositions rendues sont complètes et sont parvenues dans les délais impartis. Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le collège décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 6 projets rendus.

15.3 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS DU 1^{er} DEGRÉ

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents. Elle a été conduite du 16 juin au 25 juin 2021 par les spécialistes-conseils, soit:

M. Jérôme PONTI	ingénieur civil, EMS ingénierie SA, à Genève
M. Flourentzos FLOURENTZOU	ingénieur thermicien, Estia SA, à Lausanne
M. Bernard PAULE	spécialiste lumière naturelle, Estia SA, à Lausanne
M. Pierre-Emmanuel JALLUD	ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Alain MATHEZ	attaché de direction, Office des autorisations de construire (OAC), DT, État de Genève
M^{me} Fabienne UDDEGARD	représentante des utilisateurs institutionnels, architecte adjointe de direction au Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève.

Les rapports des spécialistes-conseils sont mis à disposition du collège, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M. Fabrice BONNET**, architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

15.4 / DIALOGUE ET JUGEMENT DU 1^{er} DEGRÉ

Le dialogue intermédiaire du 14 mai 2021 a été annulé sur demande du collège d'experts à l'issue de la phase sélective.

Le collège d'experts a siégé les 30 juin et 1^{er} juillet 2021. **M^{me} Carmen ALONSO UNICA** est excusée pour les deux journées de dialogues et jugement.

Dialogue du 1^{er} degré

Le 30 juin, les membres du collège d'experts prennent connaissance de tous les projets avec chaque équipe retenue au 1^{er} degré. Celles-ci sont invitées et auditionnées à présenter leur projet lors d'un dialogue d'une durée d'une heure avec le collège d'experts.

Jugement du 1^{er} degré

Le 1^{er} juillet, les membres du collège d'experts reprennent leur travail de jugement en présence des organisateurs qui commentent les planches de chaque projet avec le rappel des conclusions des analyses des spécialistes-conseils.

Après la première prise de connaissance des projets, le collège d'experts constate qu'ils répondent tous, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges. Aucun projet n'est à exclure dans le jugement en vue du 2^e degré.

Après l'audition des équipes, les réponses aux questions et les débats (le 30 juin), le collège a procédé au jugement (le 1^{er} juillet) avec un examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail et choisi 3 équipes pour la poursuite des mandats d'étude parallèles.

15.5 / ÉVALUATION DES PROJETS RENDUS DU 1^{er} DEGRÉ

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 1 est basée notamment sur les critères énoncés au point 06 du présent document :

- compréhension du lieu, de son histoire et de son rapport au tissu urbain environnant ;
- qualités architecturales et structurelles générales du projet ;
- qualités spatiales intérieures et cohérence de la gestion des flux pour le réaménagement des bâtiments existants C & D ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion des accès.

15.6 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après l'audition des équipes, les réponses aux questions et les débats, le collège a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du collège examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés au point 06 du présent document. Ceux-ci sont débattus, argumentés à tour de rôle par les membres du collège d'experts.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

25 BRING ART DOWN

**GayMenzel Sàrl | AFF Architekten GmbH | Schnetzer Puskas Ingenieure AG
CSD Ingénieurs SA**

41 Tout existe

6a architectes (6a limited) | Ove Arup & Partners International Limited

15.7 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le collège procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le collège décide d'écarter le projet suivant :

15 Week-end

**Caruso St-John Architects AG | Fredi Fischli & Niels Olsen | Ferrari Gartmann AG
Kalt + Halbeisen Ingenieurbüro AG**

15.8 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au choix des équipes retenues à poursuivre le concours, le collège effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet supplémentaire n'est retenu.

15.9 / RÉSULTATS DU JUGEMENT AU 1^{er} DEGRÉ ET NOMINATION DES ÉQUIPES RETENUES AU 2^e DEGRÉ

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le collège procède au choix des projets conservés au 2^e degré.

Aussi, à l'issue du dernier tour, le collège sélectionne à l'unanimité les 3 projets suivants :

32 CREVASSE

**KOSMOS Architektur & Design GmbH | AJDVIV Architekten Jan de Vylder Inge Vinck bvba
JS-architektur | Monotti Ingegneri Consulenti SA | Studium Conseil Sàrl**

33 279991

**Kuehn Malvezzi Projects GmbH | CCHE Genève SA | INGPHI SA
Tecnoservice Engineering SA**

45 17021740

MADE IN Sàrl | Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA | Service et technique SA

En outre, tous les projets remis et admis au jugement du 1^{er} degré reçoivent une indemnité de CHF 34'000.– HT par équipe pour leur participation.

16 / RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS À LA FIN DU 1^{er} DEGRÉ

Le collège d'experts se réjouit et félicite l'ensemble des équipes retenues pour la qualité des projets et du travail fourni pour les dialogues et le jugement.

Comme il est prévu dans la procédure de MEP, le collège d'experts fait part de ses recommandations générales à toutes les équipes retenues au 2^e degré. Une critique spécifique à chaque projet a été adjointe à celles-ci de manière individuelle en restant anonyme aux autres équipes.

Enfin, comme il est indiqué dans le programme au point 1.40 (document N°1.19.02A), le détail du rendu précis du degré 2 est communiqué à tous les participants retenus avec les recommandations générales aux candidats ci-dessous.

Les recommandations générales du collège d'experts valables pour l'ensemble des projets retenus sont les suivantes :

- Le maître de l'ouvrage demande qu'un accent particulier soit porté sur l'économie de la construction et d'exploitation ;
- Le projet développé tiendra compte de l'entier des exigences AEAI (sécurité feu) selon les réglementations fédérales et cantonales en la matière déjà mentionnées au point 1.4 du programme (document 1.19.02A) ;
- Le projet garantira les exigences de la Ville de Genève en matière d'accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les références en la matière sont explicitées dans les prescriptions cantonales déjà mentionnées au point 1.4 du programme (document 1.19.02A) ;
- Les projets doivent être sobres en matière de consommation énergétique. Un rapport d'ingénieur devra en faire la démonstration lors de la seconde phase des études. Un calcul des futures consommations du bâtiment (performances de l'enveloppe et un pré-dimensionnement et positionnement des installations techniques, monoblocs, échangeurs, etc.) est demandé ;
- Les projets devront rechercher les solutions techniques les plus simples et efficaces en regard des besoins particuliers du musée. Ceci concerne par exemple les mesures prises afin de garantir les conditions climatiques (hygrométrie et température) quel que soit le mode de division des espaces. Un rapport explicite devra en faire la preuve ;
- Les mesures prises afin de garantir les conditions climatiques dans les différents espaces du bâtiment seront détaillées et argumentées ;
- La question des interventions légères en toiture reste envisageable d'un point de vue légal sous réserve de dérogations et sans garantie d'aboutissement de la démarche. Le maître de l'ouvrage rend attentif les concurrents que cette question pourrait devenir problématique pour des fonctions primordiales du projet en toiture ;

- Par ailleurs, la toiture des bâtiments sera systématiquement exploitée et pour l'installation d'une végétation nécessitant une épaisseur de 18 cm de terre végétale, et pour la mise en place de panneaux photovoltaïques ;
- Les principes scénographiques seront développés afin de permettre la pleine compréhension des modes de construction et d'exploitation des parois, des éclairages, des alimentations électriques et informatiques, des éventuels grills techniques ;
- Le bâtiment étant mis à l'inventaire, chaque intervention sur la substance historique devra faire l'objet d'un argumentaire précis afin de faciliter l'acceptation du projet auprès des autorités ;
- Les pavés de bois sont mentionnés dans l'arrêté de mise à l'inventaire. Il convient de préciser que le remplacement par des sols en bois debout devra être négocié avec les autorités compétentes ;
- Un pré-chiffrage est demandé. Pour celui-ci, nous partons de l'idée que l'ensemble des sols sont entièrement remplacés.

Suite du rapport du collège d'experts – 2^e degré, page 48

LA RÉNOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)
DEGRE 1



BAC - 7 Everts

- CONTEXTE / UN URBAIN**
Une situation privilégiée dans le tissu urbain de la ville.
- UNE PLACE EN NOUVEAU**
Espace d'exposition dans un bâtiment qui constitue un repère urbain de référence. Espace dédié à une programmation culturelle de haut niveau en lien avec les programmes du BAC (CA, P, M, etc.)
- CRÉATION D'UN ESPACE CULTUREL**
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.
- UN PROJET**
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.
- UN PROJET**
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.
- UN PROJET**
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.
- UN PROJET**
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.

CONTEXTE
Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle. Le projet est une œuvre de création de valeur culturelle, artistique et intellectuelle.



LA RÉNOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC) DEGRÉ 1



BAC - DEGRÉ 1, 100

Les éléments les plus importants de ce projet sont les espaces de stockage, les espaces de travail et les espaces de stockage des œuvres.

Le bâtiment est un bâtiment moderne, mais il a une certaine histoire. C'est un bâtiment qui a été construit dans les années 1970 et qui a été rénové dans les années 2000.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

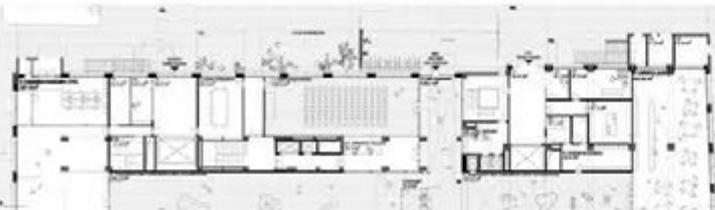
Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.

Le bâtiment a été rénové et réorganisé pour répondre aux besoins d'un musée d'art contemporain. Les espaces ont été réorganisés pour permettre une meilleure circulation des œuvres et des visiteurs.



BAC - DEGRÉ 2, 100

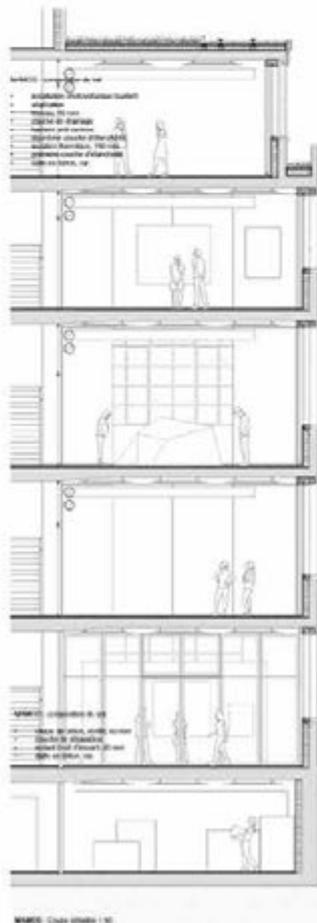


BAC - DEGRÉ 3, 100



CREVASSE
BCM
G
C
O

LA RÉNOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)
DEGRE 1



CLIVAGE - VENTILATION - CLIMATISATION

PREMIERE QUATRIÈME

Le standard EPF de Metzorgé servira de référence pour la rénovation de l'ensemble du bâtiment. Le standard EPF (rénovation) Metzorgé EPF 10 sera privilégié et les autres les autres standards seront le complément. Un plan particulier sera élaboré lors de la consultation pour améliorer les aspects techniques et améliorer les performances, les performances énergétiques et les performances environnementales. Les performances seront les mêmes que les performances des autres standards. Les performances seront les mêmes que les performances des autres standards. Les performances seront les mêmes que les performances des autres standards.

CLIMATISATION

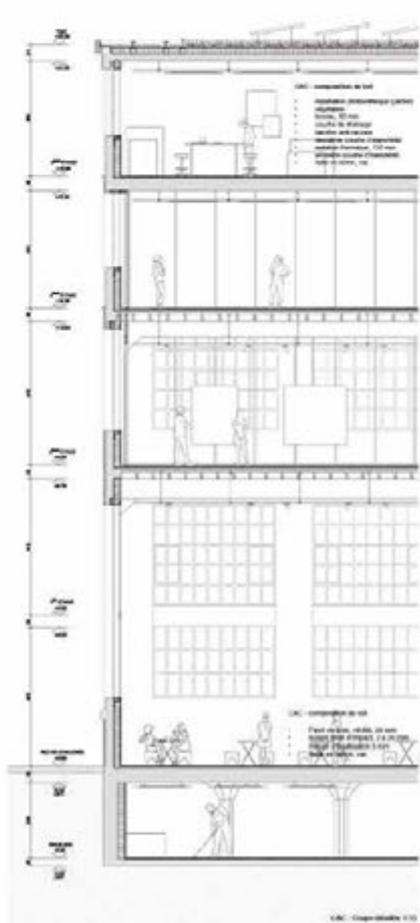
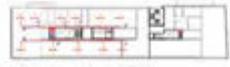
Les zones en climatiseur seront séparées après consultation avec les services techniques de la ville de Metz. Les zones en climatiseur seront séparées après consultation avec les services techniques de la ville de Metz. Les zones en climatiseur seront séparées après consultation avec les services techniques de la ville de Metz.

EPREUVES

Le projet de rénovation sera soumis à la Commission de l'Etat. Le projet de rénovation sera soumis à la Commission de l'Etat. Le projet de rénovation sera soumis à la Commission de l'Etat. Le projet de rénovation sera soumis à la Commission de l'Etat.

TECHNIQUES

Les techniques de ventilation et de production de froid seront de production centralisée en toiture pour des raisons de simplification et de coût et de maintenance. Les techniques de ventilation et de production de froid seront de production centralisée en toiture pour des raisons de simplification et de coût et de maintenance.



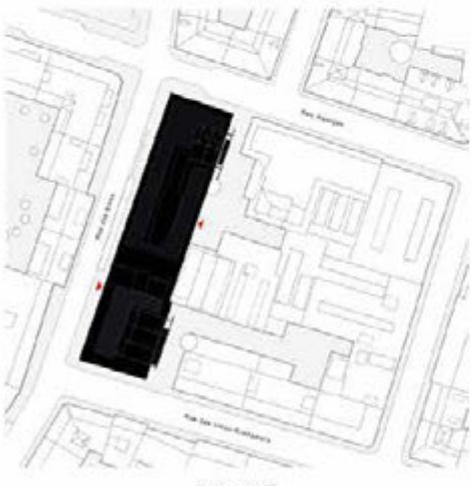
CAC - Coupes transversales 1/50



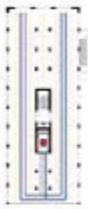
LA RENOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

Quatre et six ans après son achèvement grâce dans le Bâtiment d'Art Contemporain. L'architecture se voit enrichie par elle et le développement de l'édifice. La typologie urbaine des bâtiments industriels offre une liberté spatiale et permet de créer une réponse architecturale. Son caractère de fait se doit de se faire sentir à l'échelle de l'édifice. C'est la fonction de la typologie qui compte, ainsi que la présence de choses techniques, mais sans être une. Les normes ne sont pas strictes, mais obligatoires. Elles y jouent un rôle dans l'opération complexe, sans proposer quelque chose de nouveau d'important.

- 1. Il convient de préciser avant que possible le programme et l'usage des locaux à rénover. Le site doit être étudié.
- 2. L'état des lieux doit être réalisé de manière exhaustive et avec précision aux fins de planifier le contenu du bâtiment existant.
- 3. La typologie architecturale de l'édifice se voit enrichie et améliorée par la présence de choses techniques, mais sans être une.
- 4. Le programme technique de la façade est défini à l'intérieur du bâtiment à rénover.
- 5. Les normes techniques de mise aux normes sont à respecter de manière stricte.
- 6. Les nouvelles normes techniques de la façade de fait se doivent de se faire sentir à l'échelle de l'édifice.
- 7. Dans le cadre de la rénovation, les normes et les règlements doivent être respectés. Les nouvelles normes techniques de la façade de fait se doivent de se faire sentir à l'échelle de l'édifice.
- 8. Les équipements techniques doivent être adaptés et en accord avec les normes de mise aux normes techniques de la façade de fait se doivent de se faire sentir à l'échelle de l'édifice.
- 9. Il est recommandé, en tout cas, de respecter les normes techniques de la façade de fait se doivent de se faire sentir à l'échelle de l'édifice.

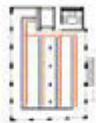


Plan de l'édifice 1-200



BALLES D'EXPOSITION DU MANCO

Les salles d'exposition du MANCO sont conçues pour un usage alternatif. Elles sont destinées à l'exposition d'œuvres d'art contemporaines, mais aussi à d'autres usages tels que des ateliers, des conférences, des spectacles, etc. Les salles sont conçues pour être flexibles et adaptables à différents usages. Les salles sont conçues pour être flexibles et adaptables à différents usages.



BALLES D'EXPOSITION CAS

Les salles d'exposition CAS sont conçues pour un usage alternatif. Elles sont destinées à l'exposition d'œuvres d'art contemporaines, mais aussi à d'autres usages tels que des ateliers, des conférences, des spectacles, etc. Les salles sont conçues pour être flexibles et adaptables à différents usages.



Photo: A. B. B. B.

Photo: A. B. B. B.

STRUCTURE PORTÉE

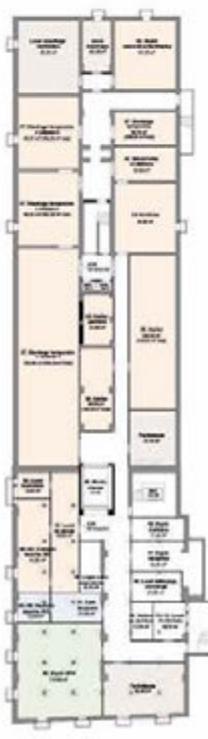
La structure portante est constituée des éléments ci-dessous. Elle est conçue pour être flexible et adaptable à différents usages. Les salles sont conçues pour être flexibles et adaptables à différents usages.

PHYSIQUE DU BÂTIMENT

Les exigences de conception, architecturale et structurelle, sont prises en compte dès le début du projet. Les salles sont conçues pour être flexibles et adaptables à différents usages.



Photo: A. B. B. B.



Plan de Niveau 0 (0.00)



Plan de Niveau 1 (1.00)



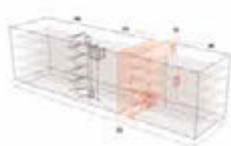
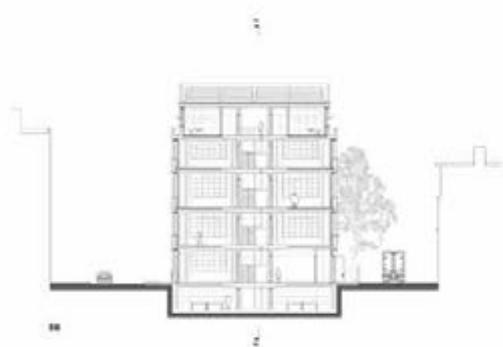
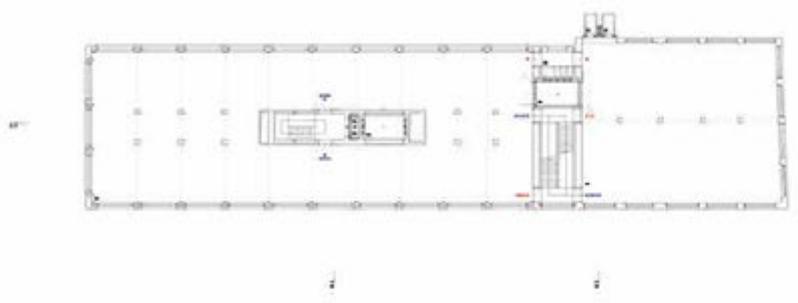
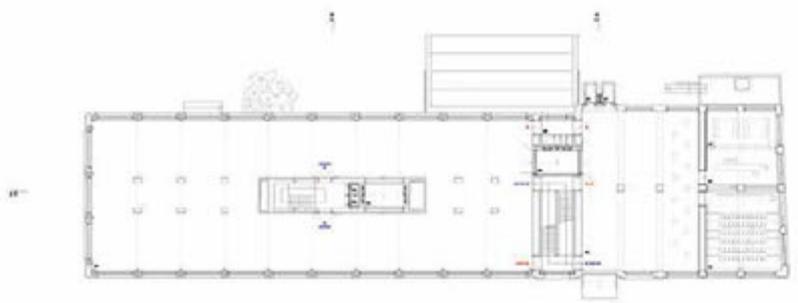
Plan de Niveau 2 (2.00)



Plan de Niveau 3 (3.00)

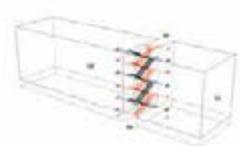
17021740

REP
LA PERFORMANCE, LA DURABILITE ET LE BIEN-ÊTRE SONT AU CŒUR DE NOTRE CONCEPTION (BAC)
DESIGN



CIRCULATION

1. STAIRS
2. ELEVATOR
3. ESCALATOR
4. STAIRS



DISTRIBUTION

1. OFFICES
2. RESTAURANT
3. CAFETERIA
4. COFFEE BAR
5. BAR
6. LOBBY



ÉLÉMENTA RUE DES VIEUX GRIGNONS



MSP
 SAISONNIÈRE, SAISONNIÈRE ET BUREAU VERTICAUX DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)
 (2008)

17021740



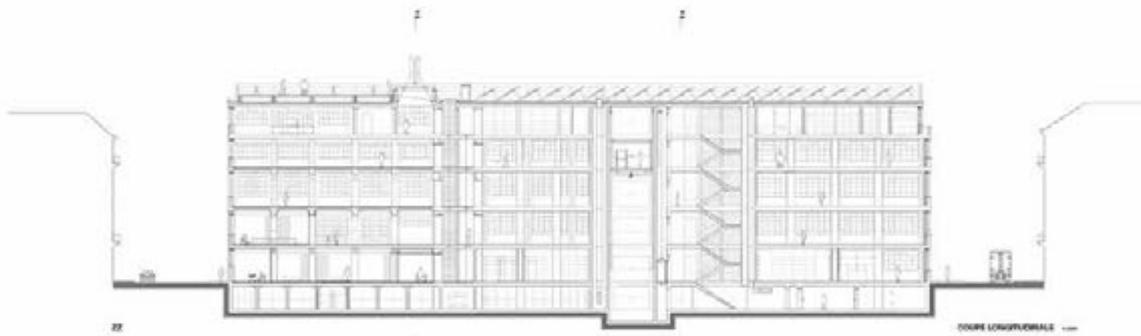
4^e ÉME

- 401 Bureau
- 402 Bureau
- 403 Bureau
- 404 Bureau
- 405 Bureau
- 406 Bureau
- 407 Bureau
- 408 Bureau
- 409 Bureau
- 410 Bureau
- 411 Bureau
- 412 Bureau
- 413 Bureau
- 414 Bureau
- 415 Bureau
- 416 Bureau
- 417 Bureau
- 418 Bureau
- 419 Bureau
- 420 Bureau
- 421 Bureau
- 422 Bureau
- 423 Bureau
- 424 Bureau
- 425 Bureau
- 426 Bureau
- 427 Bureau
- 428 Bureau
- 429 Bureau
- 430 Bureau
- 431 Bureau
- 432 Bureau
- 433 Bureau
- 434 Bureau
- 435 Bureau
- 436 Bureau
- 437 Bureau
- 438 Bureau
- 439 Bureau
- 440 Bureau
- 441 Bureau
- 442 Bureau
- 443 Bureau
- 444 Bureau
- 445 Bureau
- 446 Bureau
- 447 Bureau
- 448 Bureau
- 449 Bureau
- 450 Bureau
- 451 Bureau
- 452 Bureau
- 453 Bureau
- 454 Bureau
- 455 Bureau
- 456 Bureau
- 457 Bureau
- 458 Bureau
- 459 Bureau
- 460 Bureau
- 461 Bureau
- 462 Bureau
- 463 Bureau
- 464 Bureau
- 465 Bureau
- 466 Bureau
- 467 Bureau
- 468 Bureau
- 469 Bureau
- 470 Bureau
- 471 Bureau
- 472 Bureau
- 473 Bureau
- 474 Bureau
- 475 Bureau
- 476 Bureau
- 477 Bureau
- 478 Bureau
- 479 Bureau
- 480 Bureau
- 481 Bureau
- 482 Bureau
- 483 Bureau
- 484 Bureau
- 485 Bureau
- 486 Bureau
- 487 Bureau
- 488 Bureau
- 489 Bureau
- 490 Bureau
- 491 Bureau
- 492 Bureau
- 493 Bureau
- 494 Bureau
- 495 Bureau
- 496 Bureau
- 497 Bureau
- 498 Bureau
- 499 Bureau
- 500 Bureau



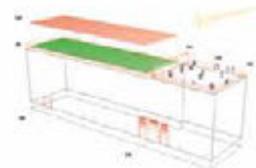
1^{re} FUTURE

- 101 Bureau
- 102 Bureau
- 103 Bureau
- 104 Bureau
- 105 Bureau
- 106 Bureau
- 107 Bureau
- 108 Bureau
- 109 Bureau
- 110 Bureau
- 111 Bureau
- 112 Bureau
- 113 Bureau
- 114 Bureau
- 115 Bureau
- 116 Bureau
- 117 Bureau
- 118 Bureau
- 119 Bureau
- 120 Bureau
- 121 Bureau
- 122 Bureau
- 123 Bureau
- 124 Bureau
- 125 Bureau
- 126 Bureau
- 127 Bureau
- 128 Bureau
- 129 Bureau
- 130 Bureau
- 131 Bureau
- 132 Bureau
- 133 Bureau
- 134 Bureau
- 135 Bureau
- 136 Bureau
- 137 Bureau
- 138 Bureau
- 139 Bureau
- 140 Bureau
- 141 Bureau
- 142 Bureau
- 143 Bureau
- 144 Bureau
- 145 Bureau
- 146 Bureau
- 147 Bureau
- 148 Bureau
- 149 Bureau
- 150 Bureau
- 151 Bureau
- 152 Bureau
- 153 Bureau
- 154 Bureau
- 155 Bureau
- 156 Bureau
- 157 Bureau
- 158 Bureau
- 159 Bureau
- 160 Bureau
- 161 Bureau
- 162 Bureau
- 163 Bureau
- 164 Bureau
- 165 Bureau
- 166 Bureau
- 167 Bureau
- 168 Bureau
- 169 Bureau
- 170 Bureau
- 171 Bureau
- 172 Bureau
- 173 Bureau
- 174 Bureau
- 175 Bureau
- 176 Bureau
- 177 Bureau
- 178 Bureau
- 179 Bureau
- 180 Bureau
- 181 Bureau
- 182 Bureau
- 183 Bureau
- 184 Bureau
- 185 Bureau
- 186 Bureau
- 187 Bureau
- 188 Bureau
- 189 Bureau
- 190 Bureau
- 191 Bureau
- 192 Bureau
- 193 Bureau
- 194 Bureau
- 195 Bureau
- 196 Bureau
- 197 Bureau
- 198 Bureau
- 199 Bureau
- 200 Bureau



ESPACE PUBLIC

- 1. Espace public
- 2. Espace public
- 3. Espace public
- 4. Espace public
- 5. Espace public
- 6. Espace public
- 7. Espace public
- 8. Espace public
- 9. Espace public
- 10. Espace public
- 11. Espace public
- 12. Espace public
- 13. Espace public
- 14. Espace public
- 15. Espace public
- 16. Espace public
- 17. Espace public
- 18. Espace public
- 19. Espace public
- 20. Espace public
- 21. Espace public
- 22. Espace public
- 23. Espace public
- 24. Espace public
- 25. Espace public
- 26. Espace public
- 27. Espace public
- 28. Espace public
- 29. Espace public
- 30. Espace public
- 31. Espace public
- 32. Espace public
- 33. Espace public
- 34. Espace public
- 35. Espace public
- 36. Espace public
- 37. Espace public
- 38. Espace public
- 39. Espace public
- 40. Espace public
- 41. Espace public
- 42. Espace public
- 43. Espace public
- 44. Espace public
- 45. Espace public
- 46. Espace public
- 47. Espace public
- 48. Espace public
- 49. Espace public
- 50. Espace public
- 51. Espace public
- 52. Espace public
- 53. Espace public
- 54. Espace public
- 55. Espace public
- 56. Espace public
- 57. Espace public
- 58. Espace public
- 59. Espace public
- 60. Espace public
- 61. Espace public
- 62. Espace public
- 63. Espace public
- 64. Espace public
- 65. Espace public
- 66. Espace public
- 67. Espace public
- 68. Espace public
- 69. Espace public
- 70. Espace public
- 71. Espace public
- 72. Espace public
- 73. Espace public
- 74. Espace public
- 75. Espace public
- 76. Espace public
- 77. Espace public
- 78. Espace public
- 79. Espace public
- 80. Espace public
- 81. Espace public
- 82. Espace public
- 83. Espace public
- 84. Espace public
- 85. Espace public
- 86. Espace public
- 87. Espace public
- 88. Espace public
- 89. Espace public
- 90. Espace public
- 91. Espace public
- 92. Espace public
- 93. Espace public
- 94. Espace public
- 95. Espace public
- 96. Espace public
- 97. Espace public
- 98. Espace public
- 99. Espace public
- 100. Espace public



GENÈSE ET PERFORMANCE

- 1. Genèse et performance
- 2. Genèse et performance
- 3. Genèse et performance
- 4. Genèse et performance
- 5. Genèse et performance
- 6. Genèse et performance
- 7. Genèse et performance
- 8. Genèse et performance
- 9. Genèse et performance
- 10. Genèse et performance
- 11. Genèse et performance
- 12. Genèse et performance
- 13. Genèse et performance
- 14. Genèse et performance
- 15. Genèse et performance
- 16. Genèse et performance
- 17. Genèse et performance
- 18. Genèse et performance
- 19. Genèse et performance
- 20. Genèse et performance
- 21. Genèse et performance
- 22. Genèse et performance
- 23. Genèse et performance
- 24. Genèse et performance
- 25. Genèse et performance
- 26. Genèse et performance
- 27. Genèse et performance
- 28. Genèse et performance
- 29. Genèse et performance
- 30. Genèse et performance
- 31. Genèse et performance
- 32. Genèse et performance
- 33. Genèse et performance
- 34. Genèse et performance
- 35. Genèse et performance
- 36. Genèse et performance
- 37. Genèse et performance
- 38. Genèse et performance
- 39. Genèse et performance
- 40. Genèse et performance
- 41. Genèse et performance
- 42. Genèse et performance
- 43. Genèse et performance
- 44. Genèse et performance
- 45. Genèse et performance
- 46. Genèse et performance
- 47. Genèse et performance
- 48. Genèse et performance
- 49. Genèse et performance
- 50. Genèse et performance
- 51. Genèse et performance
- 52. Genèse et performance
- 53. Genèse et performance
- 54. Genèse et performance
- 55. Genèse et performance
- 56. Genèse et performance
- 57. Genèse et performance
- 58. Genèse et performance
- 59. Genèse et performance
- 60. Genèse et performance
- 61. Genèse et performance
- 62. Genèse et performance
- 63. Genèse et performance
- 64. Genèse et performance
- 65. Genèse et performance
- 66. Genèse et performance
- 67. Genèse et performance
- 68. Genèse et performance
- 69. Genèse et performance
- 70. Genèse et performance
- 71. Genèse et performance
- 72. Genèse et performance
- 73. Genèse et performance
- 74. Genèse et performance
- 75. Genèse et performance
- 76. Genèse et performance
- 77. Genèse et performance
- 78. Genèse et performance
- 79. Genèse et performance
- 80. Genèse et performance
- 81. Genèse et performance
- 82. Genèse et performance
- 83. Genèse et performance
- 84. Genèse et performance
- 85. Genèse et performance
- 86. Genèse et performance
- 87. Genèse et performance
- 88. Genèse et performance
- 89. Genèse et performance
- 90. Genèse et performance
- 91. Genèse et performance
- 92. Genèse et performance
- 93. Genèse et performance
- 94. Genèse et performance
- 95. Genèse et performance
- 96. Genèse et performance
- 97. Genèse et performance
- 98. Genèse et performance
- 99. Genèse et performance
- 100. Genèse et performance



ÉLÉMENTA COUR INTERIEURE 1/200

Reconstruction et ajout au volume du Bâtiment d'Art Contemporain / 2008

Work 008



Vue de l'extérieur du site de la rue de Valenciennes face au BAC

Changer de jeu (Chang)

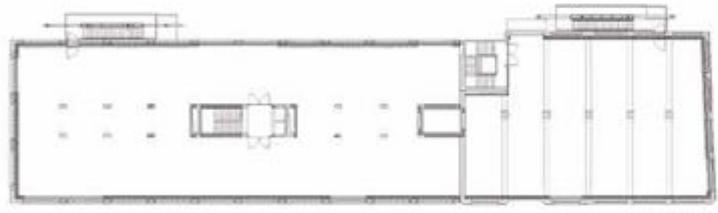
Le BAC est un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. L'objectif est de créer un espace d'exposition d'art contemporain qui s'intègre à l'architecture environnante. Le projet implique la reconstruction de certaines parties du bâtiment et l'ajout de nouvelles volumes. Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Paris, ce qui impose des contraintes architecturales et réglementaires. Le projet a été réalisé par un collectif d'architectes, ce qui a permis de concilier les différentes visions et de créer un bâtiment unique. Le bâtiment est aujourd'hui un lieu de vie et de travail pour de nombreux artistes et professionnels de l'art.

Les nouvelles dimensions de la ville

Le projet de réhabilitation du BAC a permis de créer un espace d'exposition d'art contemporain qui s'intègre à l'architecture environnante. Le projet implique la reconstruction de certaines parties du bâtiment et l'ajout de nouvelles volumes. Le bâtiment est situé dans un quartier historique de Paris, ce qui impose des contraintes architecturales et réglementaires. Le projet a été réalisé par un collectif d'architectes, ce qui a permis de concilier les différentes visions et de créer un bâtiment unique. Le bâtiment est aujourd'hui un lieu de vie et de travail pour de nombreux artistes et professionnels de l'art.



Plan de l'étage des salles d'exposition



Plan de l'étage des salles d'exposition

Structure

Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.

Technique

Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.

Énergie, technique & sécurité

Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.

Équipement technique et technique

Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.

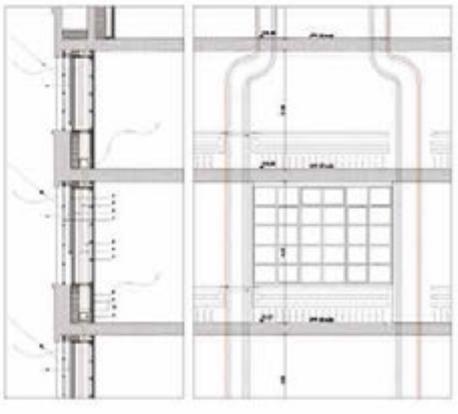
Plan d'implantation des salles d'exposition

Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.



Structure et technique

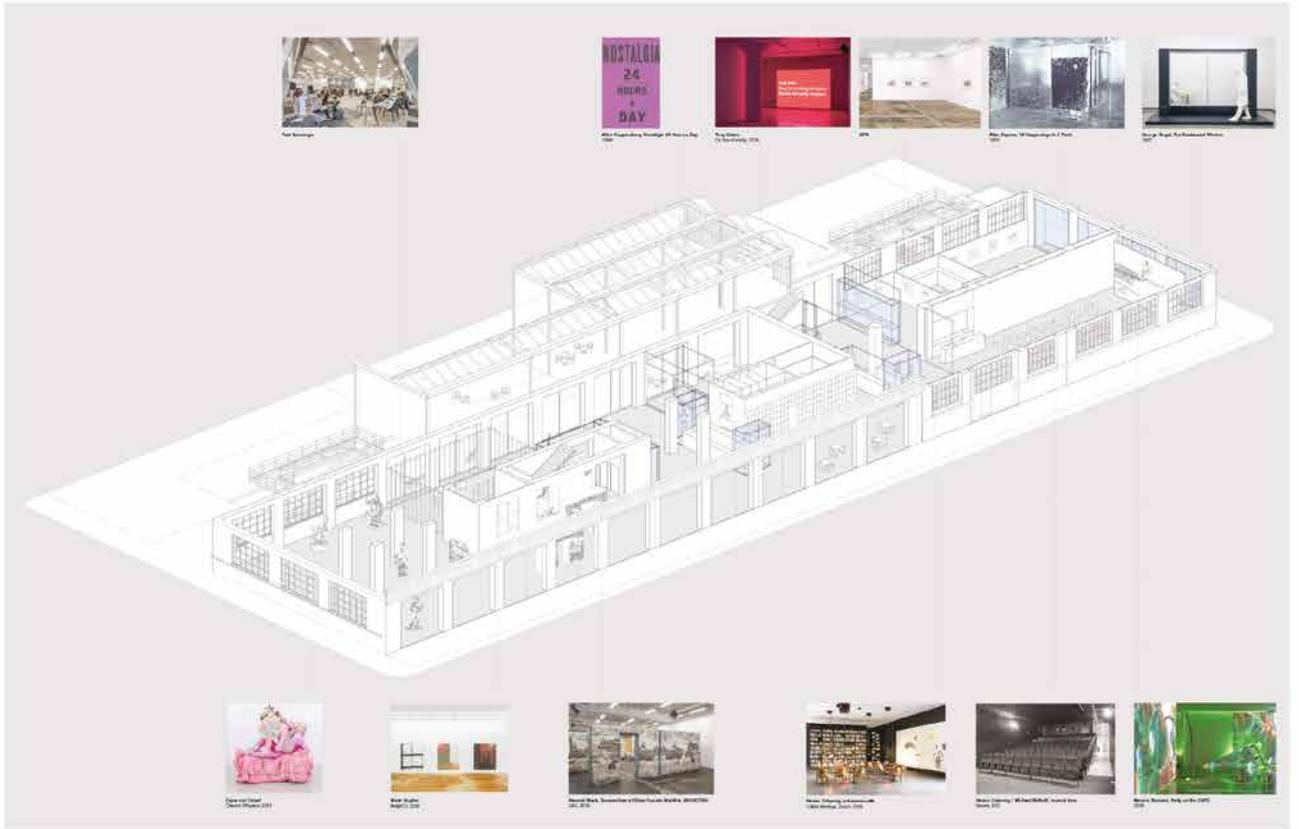
Le BAC est un bâtiment à structure mixte. Il combine des éléments de structure traditionnelle (murs, poutres) avec des éléments de structure moderne (colonnes, dalles). Cette structure permet de créer des espaces d'exposition flexibles et adaptables. Le bâtiment est conçu pour résister à des charges élevées et pour permettre des modifications futures. La structure est soignée et soignée, ce qui garantit la longévité et la sécurité du bâtiment.



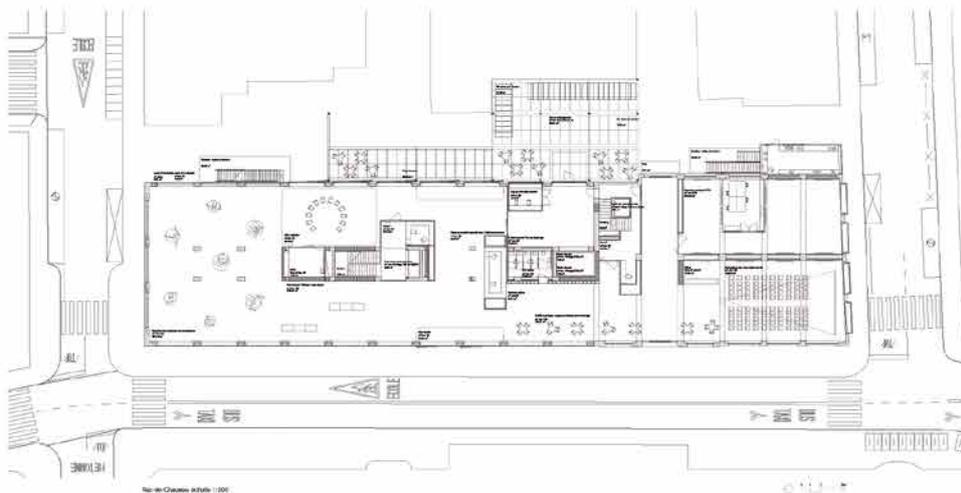
Section de coupe à l'ouest, du projet de la structure de la rue de Valenciennes, face au BAC

Décoration, scénarisation et mise aux normes du Bâtiment d'Art Contemporain / 3030

Week-end



Interne Niveau du 1^{er} de Châtea



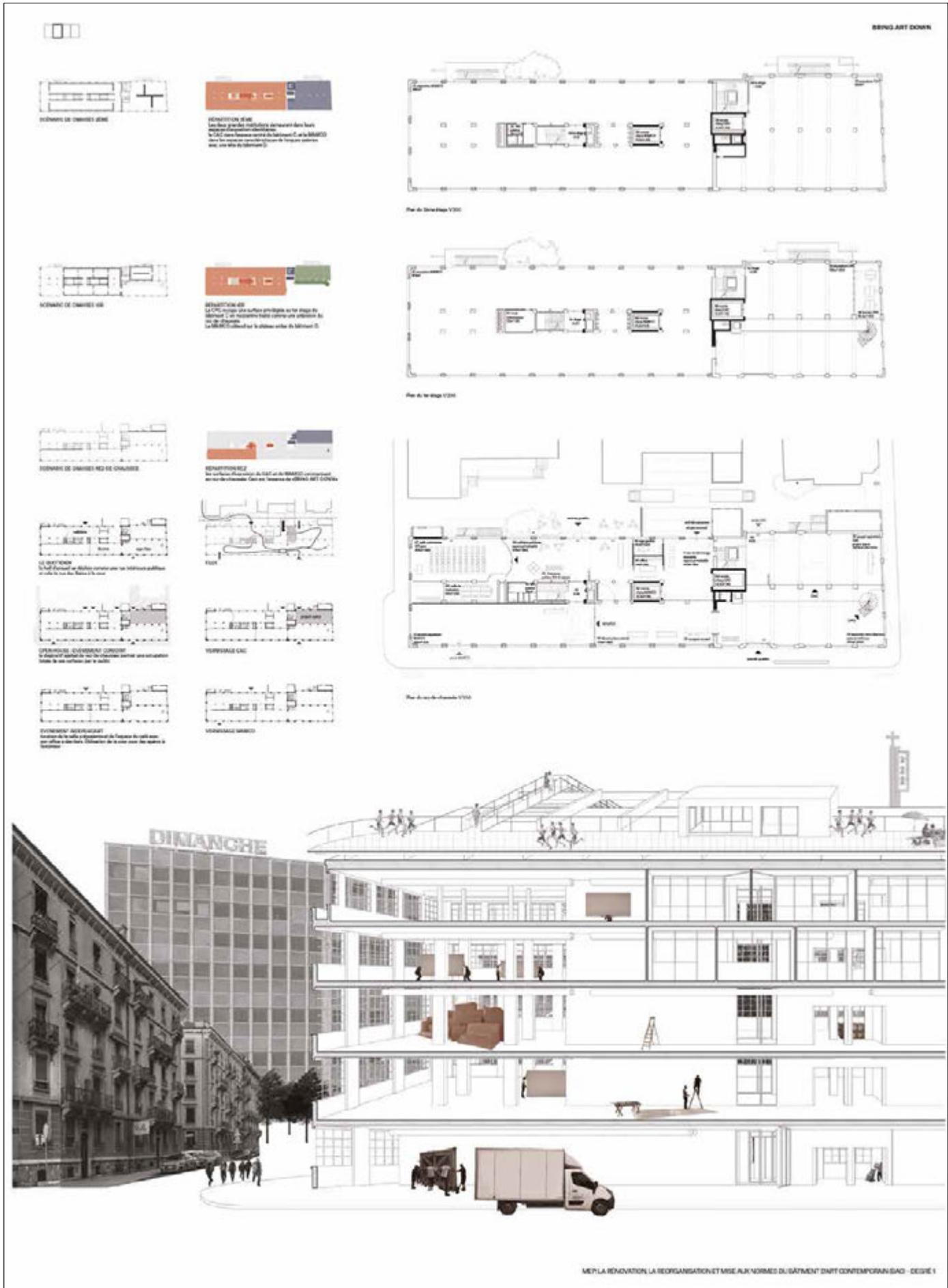
Nom	Surface	Volume	Hauteur	Volume	Volume
Couleur d'art contemporain (2) (20m x 10m)	200	10	2000	2000	2000
Couleur d'art contemporain (1) (15m x 10m)	150	10	1500	1500	1500
Couleur d'art contemporain (3) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (4) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (5) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (6) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (7) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (8) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (9) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (10) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (11) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (12) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (13) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (14) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (15) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (16) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (17) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (18) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (19) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (20) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (21) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (22) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (23) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (24) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (25) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (26) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (27) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (28) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (29) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (30) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (31) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (32) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (33) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (34) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (35) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (36) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (37) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (38) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (39) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (40) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (41) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (42) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (43) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (44) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (45) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (46) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (47) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (48) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (49) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (50) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (51) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (52) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (53) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (54) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (55) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (56) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (57) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (58) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (59) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (60) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (61) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (62) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (63) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (64) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (65) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (66) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (67) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (68) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (69) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (70) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (71) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (72) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (73) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (74) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (75) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (76) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (77) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (78) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (79) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (80) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (81) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (82) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (83) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (84) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (85) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (86) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (87) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (88) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (89) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (90) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (91) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (92) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (93) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (94) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (95) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (96) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (97) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (98) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (99) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (100) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000

Niveau Châtea scale: 1/200



Niveau 2 scale: 1/200

Nom	Surface	Volume	Hauteur	Volume	Volume
Couleur d'art contemporain (2) (20m x 10m)	200	10	2000	2000	2000
Couleur d'art contemporain (1) (15m x 10m)	150	10	1500	1500	1500
Couleur d'art contemporain (3) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (4) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (5) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (6) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (7) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (8) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (9) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (10) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (11) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (12) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (13) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (14) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (15) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (16) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (17) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (18) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (19) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (20) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (21) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (22) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (23) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (24) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (25) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (26) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (27) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (28) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (29) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (30) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (31) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (32) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (33) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (34) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (35) (10m x 10m)	100	10	1000	1000	1000
Couleur d'art contemporain (36) (10m x 10m)	100	10	1000	1000</	





C1-bibliothèque : L'architecture s'adapte aux machines de la 20^{ème} en créant un espace de lecture et un grand espace de lecture, une bibliothèque, un café et une bibliothèque. Une salle de cinéma est suspendue aux colonnes portantes - une extension à l'extérieur le programme et fait diffuser des images.



C1-bibliothèque : espace d'exposition de MAMCO. Le design des œuvres est inspiré et basé sur le thème de la ville de la culture. Le bâtiment s'adapte à l'espace jusqu'à une extension et peut être intégré par des colonnes existantes ou nouvelles.

C1-bibliothèque : Espace médiateur de CPL, un lieu de culture. Les espaces d'exposition sont de grande hauteur et ouverts à la salle professionnelle (programmation) et aux salles de formation.



C1-bibliothèque : espace d'exposition de CAC. Le design des espaces est inspiré par les espaces et les performances de plus en plus que pour des performances d'images en mouvement, mais plus une autre manière comme une autre scène. Des espaces ouverts pour les spectacles de danse sur la rue de la Nouvelle-Créativité.

C1-bibliothèque : Un espace public offre un espace ouvert et partagé à des espaces de rassemblement, d'art et d'information. Des espaces photographiques permettent d'observer et d'apprécier les équipements de ventilation et les plantes.



Tout Existe



Et l'on veut améliorer ce qui a déjà été fait, on ne peut mieux ce que l'on doit faire
Leon Battista Alberti (lettre à son architecte, novembre 1454)

Le complexe de bâtiments existants constitue l'about le plus important du projet de réhabilitation et de transformation du BAC. Bien que les deux bâtiments présentent des caractéristiques et des histoires différentes, ils partagent tous deux la chair de l'architecture industrielle qui se prête naturellement aux enjeux d'art moderne et contemporain. Des dis-



crets glorieux, l'accès à une lumière naturelle et une structure forte et claire sont autant de qualités fondamentales pour créer des espaces conviviaux à l'art. Le but du projet est d'utiliser ces différents moyens pour assister l'autonomie de chaque organisation, tout en maximisant la transformation et le potentiel d'échange culturel offerts par tous les dispositifs qui partagent le même site.

Les exigences de chaque organisation contribuent à la spécificité des bâtiments exigent non pas un concept,



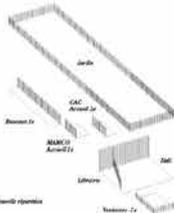
mais une méthode capable d'aborder directement une série de questions artistiques, architecturales, sociales et environnementales qui sont au cœur du discours culturel contemporain. Les musées ont un effet long terme, assuré une position complète et contradictoire par rapport aux questions sociales et environnementales. Ils ont à la fois fait le lien de production de nouvelles connaissances radicales et de programmes progressistes dans une société en mutation, tout en perpétrant une culture de perte matérielle et de consommation excessive d'énergie, à une



Planche existante



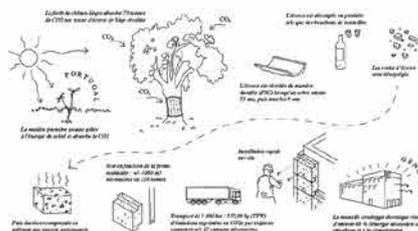
Existant



Musée réhabilité

époque où la société tente de réduire considérablement ses émissions de CO2.

Le BAC offre une occasion unique de concilier ces différences à travers un processus équilibré de conservation, d'attention et de transformation, qui vise à tirer le meilleur parti du patrimoine en apportant de nouvelles améliorations à la qualité des espaces publics et d'exposition, avec un minimum de perte ou de consommation énergétique inutile.



Analyse, c'est projeter
Notre approche commune par une étude des différents composants du bâtiment existant, pour en identifier les opportunités et les contraintes. En effet, c'est en séparant les éléments du bâtiment existant, fonctionnel et conceptuel, que l'on peut transformer les contraintes en opportunités créatives individuelles et indépendantes. Chaque couche peut ainsi être développée et perfectionnée afin de répondre précisément à ses propres besoins sans conditionner l'ensemble, tout en créant une solution productive holistique lorsqu'elles sont toutes réunies.

Bâtiment C et D
Si les deux bâtiments s'inscrivent dans la même tradition de l'architecture industrielle du XX^e siècle, ils revêtent cependant des caractéristiques typologiques différentes qui sont fondamentales à identifier afin de les réinventer en trois institutions culturelles indépendantes.

Tout au long de son histoire, le bâtiment C a eu le caractère le plus civique. Avec ses larges proportions, ses hautes fenêtres au rez-de-chaussée et sa façade articulée, il se présente comme *front* ou *palazzo*.

Le bâtiment D en revanche, plus long et plus horizontal, a toujours incarné un caractère industriel plus évident bien que monumental.

Nous proposons de maintenir cette distinction dans la distribution des plus grands blocs de programme : MAMCO dans les étages supérieurs du bâtiment D et CAC dans les étages inférieurs du bâtiment D.

Nous proposons de créer le hall d'origine en double hauteur au rez-de-chaussée du bâtiment C, et d'en faire un foyer d'accueil public pour tous les usages et visiteurs du BAC. En redonnant la

saillance des machines d'origine, le BAC gagnera une nouvelle entrée publique inédite pour accueillir les visiteurs, avec un café, la billetterie, une librairie et des œuvres d'art à grande échelle caractérisant les trois institutions.

Le hall d'entrée mène au CPG au rez-de-chaussée, tandis que l'escalier d'origine et les nouveaux accès servent à MAMCO et au CAC.

Une couronne, dédiée aux conférences, groupes scolaires ou vernissages, surplombe ce hall d'entrée, soulignant ainsi son caractère public.

Le Clavier Dynamique de CAC est le superposé le-dessus d'un côté du hall d'entrée, habillé par des écrans numériques qui détaillent les multiples programmes proposés et poignent la lumière et l'ambiance du hall d'entrée tout au long de la journée et de la soirée.

Séquence spatiale
Au-delà de la typologie, le projet permet de lire les bâtiments existants comme une séquence d'espaces trouvés, à la fois intimes et extenses, originaux et modifiés. Du sous-sol à la toiture, la spécificité de l'espace existant est incarnée de la ville à l'œuvre

d'art, des boîtes à l'éducation, du silence à la performance.

La séquence commence dans la rue. La façade sud de la rue des Vieux-Crematiers est entièrement publique. C'est l'élément de l'histoire du bâtiment le plus représentatif. Il s'agit de créer l'entrée publique doucine sur le foyer à double hauteur.

Les freintes des étages supérieurs sont remplacées par des unités à triple vitrage à haute performance, dernier langage un nouvel écriture mine aux.



Tout Existe

17 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT DU 2^e DEGRÉ

3 équipes pluridisciplinaires ont été admises pour le 2^e degré des mandats d'étude parallèles. Aucune autre visite commune du BAC n'a été organisée, ainsi qu'aucun temps supplémentaire de questions-réponses lors du 2^e degré.

17.1 / DOCUMENTS DEMANDÉS AUX PARTICIPANTS DU 2^e DEGRÉ

Le rendu demandé est limité à 12 feuilles non pliées au format A0 paysage (horizontal) de 118.9 x 84.1 cm sur lesquelles doit figurer les éléments suivants :

- l'ensemble des plans, coupes et façades du projet devra apparaître aux 1/100^e avec tous les niveaux, inclus le plan des aménagements extérieurs, nécessaires à la compréhension du projet;
- des coupes transversales au 1/50^e de l'ensemble des éléments significatifs du bâtiment;
- le détail de la façade en plans et coupes au 1/20^e;
- visualisation d'espaces principaux en 3D (perspectives, photomontages, photos de maquette, etc.);
- la compréhension du concept de lumières naturelles et artificielles, du concept énergétique et des choix de matérialité.

Par ailleurs, le dossier de rendu comporte les éléments suivants :

- les fiches quantitatives en A4 dûment complétées et comportant les données quantitatives du projet (selon norme SIA 416) + schémas explicatifs;
- une estimation des coûts en CFC à deux chiffres HT à +/- 20 %;
- un calcul des futures consommations du bâtiment (performances de l'enveloppe, et un pré-dimensionnement et positionnement des installations techniques, monoblocs, échangeurs, etc.);
- un organigramme montrant l'organisation détaillée et complète des candidats pour mener ce projet à bien, y compris les taux d'occupation et la localisation géographique des membres des bureaux d'architectes phase par phase sur la base des étapes de projet SIA.

A l'issue du 1^{er} degré le collège d'experts demande aux concurrents du 2^e degré une maquette de travail du projet réalisé. Aucun fond de maquette n'est fourni aux participants qui doivent fournir leur(s) maquette(s) de travail. L'échelle est libre.

17.2 / CONFORMITÉ DES PROPOSITIONS RENDUES DU 2^e DEGRÉ

Le contrôle de conformité est effectué préalablement par l'organisateur de la procédure. Toutes les propositions rendues sont complètes et sont parvenues dans les délais impartis. Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le collège décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 3 projets rendus.

17.3 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS DU 2^e DEGRÉ

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents. Elle a été conduite du 2 au 15 novembre 2021 par les spécialistes-conseils, soit :

M. Jérôme PONTI	ingénieur civil, EMS ingénierie SA, à Genève
M. Flourentzos FLOURENTZOU	ingénieur thermicien, Estia SA, à Lausanne
M. Bernard PAULE	spécialiste lumière naturelle, Estia SA, à Lausanne
M. Pierre-Emmanuel JALLUD	ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Alain MATHEZ	attaché de direction, Office des autorisations de construire OAC, DT, État de Genève
M. Daniel DORSAZ	économiste, IEC Institut pour l'économie de la construction SA, Lausanne
M. Bertrand CERNIGOI	économiste, IEC Institut pour l'économie de la construction SA, Lausanne
M^{me} Fabienne UDDEGARD	représentante des utilisateurs institutionnels, architecte adjointe de direction au Département de la culture et de la transition numérique, Ville de Genève.

Les rapports des spécialistes-conseils sont mis à disposition du collège, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M. Fabrice BONNET**, architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève

17.4 / DIALOGUES ET JUGEMENT DU 2^e DEGRÉ

Dialogue intermédiaire

Les membres du collège d'experts, en présence de spécialistes-conseils, ont siégé le 24 septembre 2021 pour auditionner les 3 équipes invitées à continuer au 2^e degré.

Le déroulement du dialogue a été d'une heure (présentation de 30 min et discussion de 30 min). Ensuite, l'équipe auditionnée a été invitée à quitter la salle le temps que le collège d'experts délibère et précise ses questionnements et points à préciser (15 à 30 min). Enfin, l'équipe a été invitée à revenir dans la salle pour entendre la formulation des points de développement à poursuivre avec une rapide interaction de questions réponses pour bien expliciter les attentes et éviter les incompréhensions (30 min).

Pour la poursuite et le développement de chaque projet, le collège d'experts a fait part de ses recommandations intermédiaires à chaque équipe auditionnée de manière individuelle en restant anonyme aux autres équipes.

Dialogue final du 2^e degré

Les membres du collège d'experts, en présence de spécialistes-conseils, ont siégé le 17 novembre 2021 pour auditionner les 3 équipes du 2^e degré.

Les membres du collège d'experts prennent connaissance de tous les projets avec chaque équipe. Celles-ci sont auditionnées et invitées à présenter leur projet lors d'un dialogue final d'une durée d'une heure et quinze minutes (présentation de ~ 40 min et discussion de ~ 35 min). A la suite de chaque audition, le collège d'experts délibère en interne (pendant 45 min), afin de formuler les points forts de chacun et préparer la suite du jugement.

Après toutes les auditions et avant d'être libérés par le collège d'experts, les spécialistes-conseils rappellent sur chacun des projets leurs conclusions des analyses et réponses reçues lors des auditions.

Jugement du 2^e degré

Le collège d'experts a siégé à nouveau le 18 novembre 2021.

Ses membres (en présence des organisateurs) reprennent leur travail de jugement devant les planches, dossiers, maquettes et analyses rendues.

Après la première prise de connaissance des projets, le collège d'experts constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges. Aucun projet n'est à exclure dans le jugement pour le choix d'un lauréat.

17.5 / ÉVALUATION DES PROJETS RENDUS DU 2^e DEGRÉ

L'évaluation du travail des équipes pluridisciplinaires à l'issue du degré 2 est basée notamment sur les critères énoncés au point 06 du présent document :

- développement cohérent de l'ensemble du projet ;
- qualités et crédibilité des propositions climatiques approfondies du projet ;
- qualités spatiales approfondies ;
- économie générale du projet.

17.6 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après l'audition des équipes, des questions et débats, le collège a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du collège examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés au point 06 du présent document.

Le projet éliminé à l'issue de ce premier tour est le suivant:

32 CREVASSE

**KOSMOS Architektur & Design GmbH | AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba
JS-architektur | Monotti Ingegneri Consulenti SA | Studium Conseil Sàrl**

17.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au choix de l'équipe retenue, le collège effectue un réexamen (une dernière fois) de l'ensemble des projets admis au jugement du 2^e degré et confirme son choix des tours précédents. Aucun projet supplémentaire n'est retenu.

17.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET NOMINATION DE L'ÉQUIPE LAURÉATE

Après une discussion générale avec des débats nourris, argumentés, et un dernier examen approfondi des projets restants (faisant chacun l'objet d'une critique complète), le collège procède au choix final du projet conservé et recommandé pour la poursuite du mandat.

Aussi, à l'issue du dernier tour, le collège sélectionne à la majorité de ses membres le projet lauréat suivant :

33 279991

**Kuehn Malvezzi Projects GmbH | CCHE Genève SA | INGPHI SA
Tecnoservice Engineering SA**

Les équipes finalistes comme le lauréat reçoivent une indemnité de CHF 140'000.– HT par équipe admise au jugement du 2^e degré pour leur participation :

32 CREVASSE

**KOSMOS Architektur & Design GmbH | AJDVIV Architecten Jan de Vylder Inge Vinck bvba
JS-architektur | Monotti Ingegneri Consulenti SA | Studium Conseil Sàrl**

45 170174045

MADE IN Sàrl | Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA | Service et technique SA

18 / RECOMMANDATIONS DU COLLÈGE D'EXPERTS POUR LA POURSUITE DU MANDAT

A l'issue des débats, le collège est convaincu que le projet lauréat possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs ainsi que du public.

A la majorité, le collège décide de recommander au maître de l'ouvrage le **projet lauréat « 279991 »** pour l'adjudication d'un mandat de réalisation à l'équipe suivante :

Kuehn Malvezzi Projects GmbH | CCHE Genève SA | INGPHI SA | Tecnoservice Engineering SA

Considérations générales

Le collège d'experts tient à remercier l'ensemble des équipes participantes aux différentes phases des MEP pour leurs prestations. Il relève la qualité générale et l'importance du travail fourni par toutes les équipes

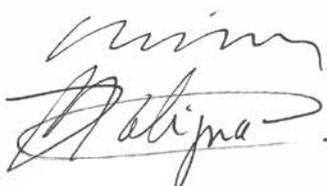
Comme il est prévu dans la procédure de MEP, le collège d'experts fait part de ses recommandations et commentaires sur chaque projet à toutes les équipes du 2^e degré.

19 / APPROBATION DU COLLÈGE D'EXPERTS

Président

M. Emanuel CHRIST

Vice-présidente

M^{me} Charlotte MALIGNAC

Membres

M. Philippe MEYLAN**M^{me} Martine KOELLIKER****M. Lionel BOVIER****M. Andrea BELLINI****M^{me} Carmen ALONSO UNICA****M^{me} Maria CONEN****M. Alexandre THÉRIOT****M^{me} Latifa ECHAKHCH****M. Kersten GEERS**

Suppléants

M. Gonzalo MARTINEZ**M. Pierre TOURVIEILLE DE LABROUHE**

CONCEPT – Le projet vise, en premier lieu, à libérer le bâtiment des interventions accumulées au fil du temps, dans le but de restituer l'intégrité des qualités intrinsèques de cet édifice industriel :

- le rythme de la façade ;
- la lecture de la structure visible à l'intérieur, comme à l'extérieur ;
- le plan clair, simple et compact ;
- les qualités statiques ;
- la conservation des différentes typologies et caractéristiques intérieures des lieux.

Les ajouts et transformations que le projet propose respectent ces principes et permettent l'ouverture du bâtiment et des institutions sur la Cité, en proposant une nouvelle entrée sur la rue des Vieux-Grenadiers qui exploite la double hauteur disparue de ce pignon.

URBANITÉ – Cette nouvelle entrée dynamise le quartier et constitue un pôle d'attraction en proposant, non seulement un accueil général, mais également un espace de convivialité transparent et accessible sans contrôle. Il en va de même des espaces mutualisés du rez-de-chaussée qui offrent un espace d'exposition pour des œuvres patrimoniales de grand format.

Le bâtiment est considéré comme un bloc urbain en relation aussi bien avec l'ensemble de l'ex-SIP, qu'avec les immeubles environnants de la rue des Bains et des Vieux-Grenadiers.

TYPOLOGIE – Le travail de simplification proposé par les architectes est très sensible au niveau des espaces d'exposition, dont le plan est clarifié et rationalisé et offre une très grande flexibilité pour les diverses scénographies ou partitions des espaces nécessaires aux expositions des étages.

Les bureaux du MAMCO et du CAC qui se trouvent au 4^e étage, sont séparés par une salle polyvalente qui permet au public et aux deux institutions de disposer d'une fonctionnalité qui fait aujourd'hui défaut au bâtiment.

La même réflexion toute en retenue est poursuivie dans la proposition de rationaliser les systèmes de transports verticaux.

Enfin, le projet s'étend sur la toiture où il propose un pavillon pour accueillir des interventions artistiques sous couvert et en plein air.

TECHNIQUE – Le collège d'experts souligne la recherche constante de dissimulation des éléments techniques en façade pour restituer le plus fidèlement possible son état originel. Le soin du détail est très développé et propose par exemple le maintien des vitrages historiques, en améliorant leurs performances thermiques, solution « low impact » qui demandera toutefois d'autres vérifications attentives.

Les systèmes autoportants de cimaises ainsi que la proposition d'une distribution technique décentralisée sont intéressants et appréciés.

CONCLUSION – Le collège d'experts a apprécié la force et l'efficacité de la proposition, de l'accueil du public au traitement de la 5^e façade, en passant par les espaces d'exposition.

La circulation et la distribution du public ainsi que des œuvres bénéficient de cette clarification et permettra aux institutions de pérenniser leur travail au sein de cet ancien bâtiment industriel.

RECOMMANDATIONS POUR LA POURSUITE DU MANDAT – Le collège d'experts insiste sur l'importance de maintenir l'intégrité du projet et de réaliser l'ensemble des modifications apportées au bâtiment. En effet, le concept global développé est cohérent de la façade à la toiture.

Le collège d'experts invite le lauréat à poursuivre la réflexion sur la manière dont le public est invité à circuler entre le hall d'accueil et les accueils individuels des institutions, avant d'entrer dans les différents espaces d'expositions.

Le collège d'experts recommande au maître de l'ouvrage l'équipe du projet « 279991 » pour l'adjudication d'un mandat de réalisation.

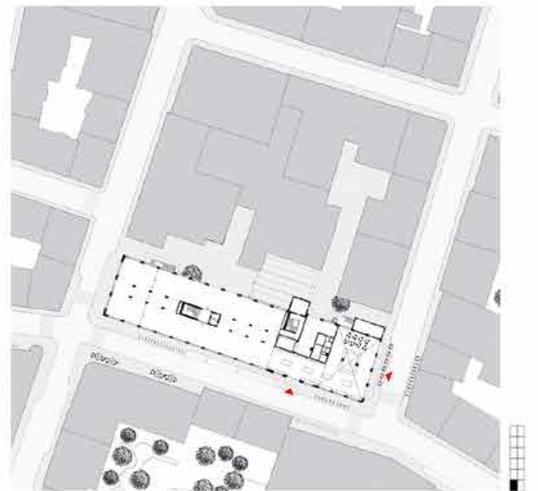




LA RÉNOVATION, LA RÉORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

Le Bâtiment d'Art Contemporain s'affirme au sein de la ville de Genève par un geste architectural aussi simple que percutant. L'identité commune des trois institutions se révèle dans une évidence nouvelle, à travers laquelle le bâtiment industriel historique devient lisible en tant que lieu d'art contemporain. Outre porche d'entrée, l'entrée sud du bâtiment, les serres et les serres, le Bâtiment d'Art Contemporain dans le quartier et l'avrent sur son environnement immédiat. En lien avec le café espagnol, le spacieux hall d'entrée communique également avec la rue des Bains, où le porche historique est rénové par l'entrée du foyer et de la librairie.

L'espace public se déploie sur tout le rez-de-chaussée et s'élève verticalement au centre du bâtiment jusqu'au dernier étage, où sont situées la salle polyvalente et la salle de médiation. De là, on accède directement au nouveau balcon, qui complète la visite publique du bâtiment avec un lieu d'événements en plein air et un jardin de sculptures. Les serres, tout en étant accessibles à tous les publics, accueillent des ateliers, des conférences, bureaux et salles de réunion, la salle polyvalente et la salle de médiation atténuent et constituent l'interface entre les fonctions du bâtiment.





ANCIEN ET NOUVEAU

Le projet de rénovation s'inscrit dans la continuité de la volonté de la Région de préserver le patrimoine architectural et de développer le territoire. Une attention particulière est portée sur la qualité de l'habitat et la performance énergétique. Les travaux de rénovation ont permis de moderniser le bâtiment tout en préservant son caractère historique. Les nouvelles installations sont conçues pour être compatibles avec l'existant et ne pas dénaturer le bâtiment.

Le projet de rénovation a permis de moderniser le bâtiment tout en préservant son caractère historique. Les nouvelles installations sont conçues pour être compatibles avec l'existant et ne pas dénaturer le bâtiment.



FAÇADE ET CLIMAT

Les façades sont conçues pour être performantes et économes en énergie. Elles sont équipées de systèmes de ventilation et de chauffage performants. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un environnement de travail agréable.



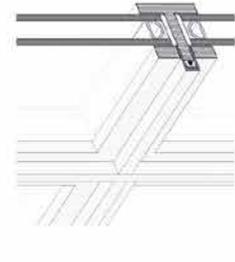
FAÇADE ET CLIMAT

Les façades sont conçues pour être performantes et économes en énergie. Elles sont équipées de systèmes de ventilation et de chauffage performants. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un environnement de travail agréable.

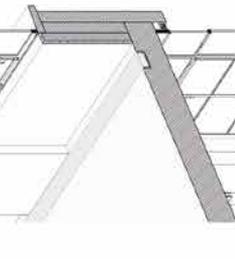


FAÇADE ET CLIMAT

Les façades sont conçues pour être performantes et économes en énergie. Elles sont équipées de systèmes de ventilation et de chauffage performants. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un environnement de travail agréable.



Les façades sont conçues pour être performantes et économes en énergie. Elles sont équipées de systèmes de ventilation et de chauffage performants. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité. Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie et pour offrir un environnement de travail agréable.



Façade avec réception, insonorisée C

Façade avec réception, insonorisée C

Assemblage : Climat du cadre de fenêtre 1.1

Assemblage : Climat du cadre de fenêtre 1.20

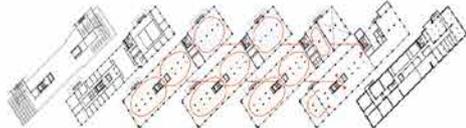


SALLE D'EXPOSITION AU REZ-DE-CHAUSSEE

La conception architecturale de la zone d'exposition MANCO, CAC et CFC se caractérise par le rez-de-chaussée. L'axe de la salle d'exposition est défini par la relation entre le rez-de-chaussée et le sous-sol. Les volumes sont conçus pour être des volumes ouverts qui peuvent être utilisés de manière flexible. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable à la fois pour les expositions temporaires et permanentes. Les deux volumes sont conçus pour être des volumes ouverts qui peuvent être utilisés de manière flexible. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable à la fois pour les expositions temporaires et permanentes.

CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE

Le Centre de la Photographie est un espace dédié à la photographie. Il est conçu pour être un espace ouvert et adaptable à la fois pour les expositions temporaires et permanentes. L'architecture est conçue pour être flexible et adaptable à la fois pour les expositions temporaires et permanentes.



Constatations de points avec 3DMM



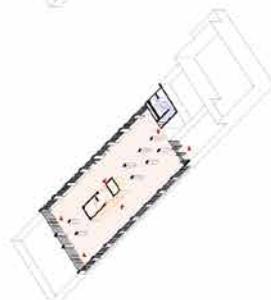
Centre de la photographie - Dessins



Salle d'exposition - scénario 3



Salle d'exposition - scénario 2



Salle d'exposition - scénario 1





SALLES D'EXPOSITION DU MAMCO

Les salles d'exposition du MAMCO sont conçues dans un axe longitudinal linéaire, sans continuité d'aménagement pour l'ensemble des salles. L'axe longitudinal est interrompu par les murs des vitrines, il sert d'axe de projection d'exposition. Les salles sont conçues en fonction de la hauteur des expositions. Les salles sont conçues en fonction de la hauteur des expositions. Les salles sont conçues en fonction de la hauteur des expositions.



MAMCO: Salles d'exposition sans lamelles cantilevées

SALLES D'EXPOSITION DU CAC

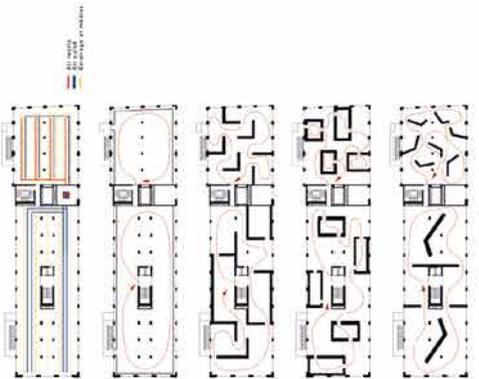
Les caractéristiques constructives du plafond du bâtiment C, avec ses poutres transversales et ses poutres nervurées en T, sont reprises dans les salles d'exposition. Les salles sont conçues en fonction de la hauteur des expositions. Les salles sont conçues en fonction de la hauteur des expositions.



CAC: Salles d'exposition sans lamelles cantilevées

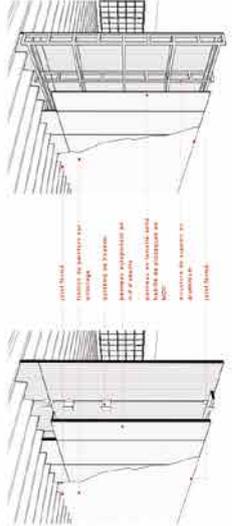
MURS D'EXPOSITION

Pour une utilisation flexible des salles d'exposition, le système de fixation des œuvres d'art est conçu pour être adaptable à différents types de murs. Les caractéristiques des murs sont conçues en fonction de la hauteur des expositions. Les murs sont conçus en fonction de la hauteur des expositions.



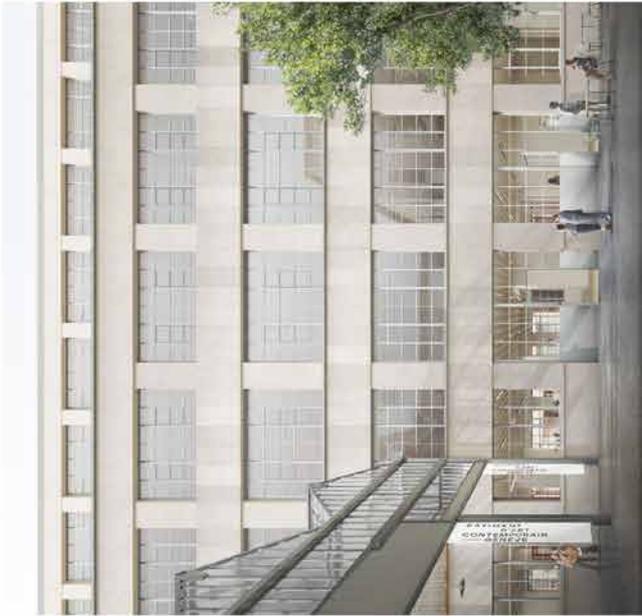
Typologie d'exposition

Le mur de mur. Les systèmes de fixation des œuvres d'art sont conçus pour être adaptables à différents types de murs. Les caractéristiques des murs sont conçues en fonction de la hauteur des expositions. Les murs sont conçus en fonction de la hauteur des expositions.



Système d'affichage

Système CAC



FLUX DES GOUVERNEURS D'ART ET DU PERSONNEL

Le flux des gouverneurs d'art et du personnel est un enjeu majeur de la conception de ce bâtiment. Les flux sont conçus pour être fluides et sécurisés, permettant une circulation aisée des visiteurs et du personnel. Les entrées sont conçues pour être accessibles à tous, avec des rampes et des ascenseurs adaptés. Les flux sont également conçus pour être sécurisés, avec des contrôles d'accès et des systèmes de vidéosurveillance.

CONCEPT TECHNIQUE

Le concept technique du bâtiment est basé sur des principes de durabilité et d'efficacité énergétique. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur résistance et leur durabilité. Les systèmes de chauffage et de refroidissement sont conçus pour être efficaces et économes en énergie. Les systèmes de ventilation sont conçus pour assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

SÉCURITÉ INCENDIE

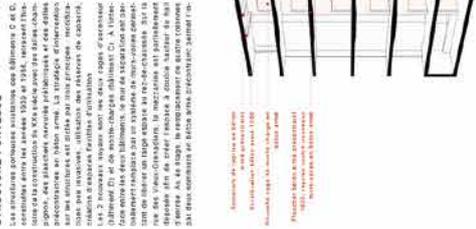
La sécurité incendie est un enjeu majeur de la conception de ce bâtiment. Les mesures de sécurité incendie sont conçues pour être efficaces et complètes. Les systèmes de détection et d'alarme incendie sont conçus pour être sensibles et réactifs. Les systèmes d'extinction sont conçus pour être efficaces et adaptés aux différents risques.

STRUCTURE PORTEUSE

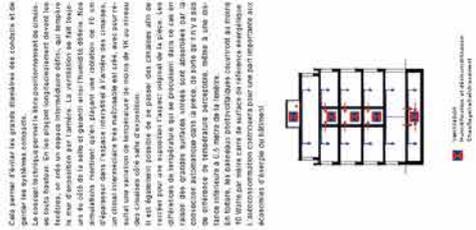
La structure porteuse du bâtiment est conçue pour être robuste et durable. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur résistance et leur durabilité. Les systèmes de fondation sont conçus pour être adaptés aux conditions du terrain. Les systèmes de charpente sont conçus pour être efficaces et adaptés aux besoins du bâtiment.

VERTICISME DE LA SALLE EXPOSITIONS

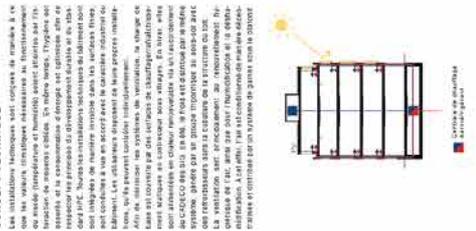
Le système de verticisisme de la salle d'exposition est conçu pour être flexible et adaptable. Les systèmes de déplacement des œuvres d'art sont conçus pour être précis et sécurisés. Les systèmes de climatisation sont conçus pour être efficaces et adaptés aux besoins des œuvres d'art.



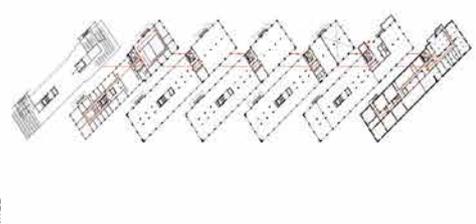
Concept structurel



Concept de ventilation



Concept de chauffage et refroidissement



Disposition de la salle d'exposition



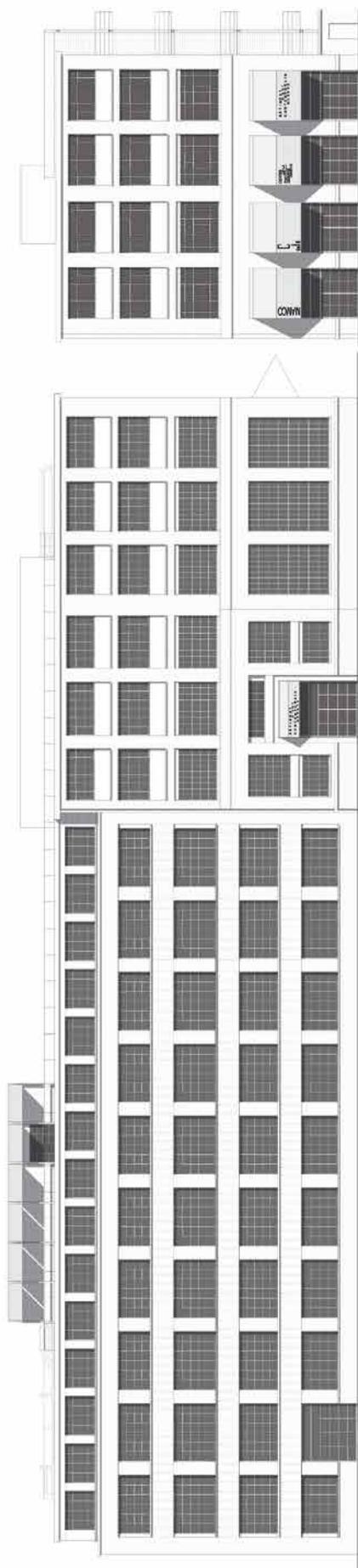


Figure 011' 1:100'

Figure 012' 1:100'

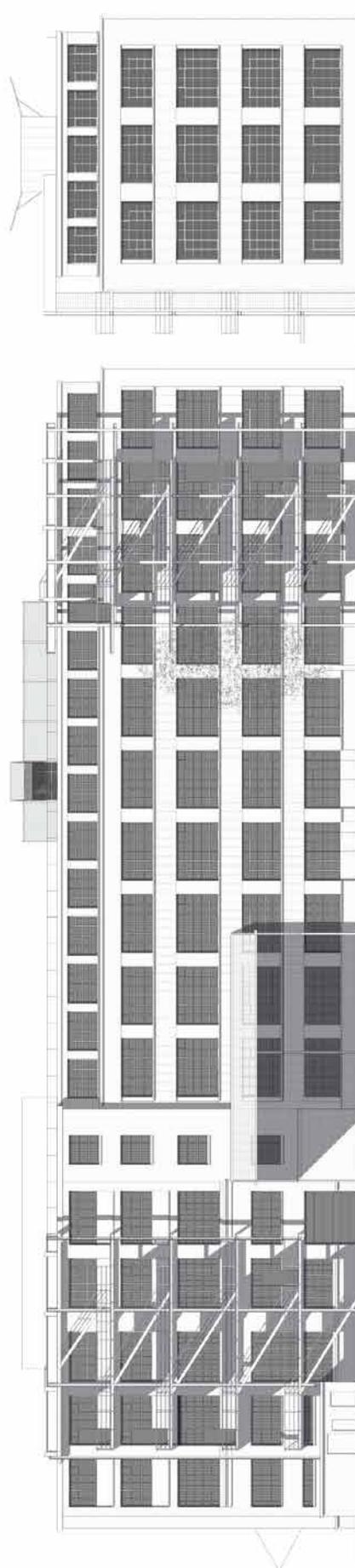
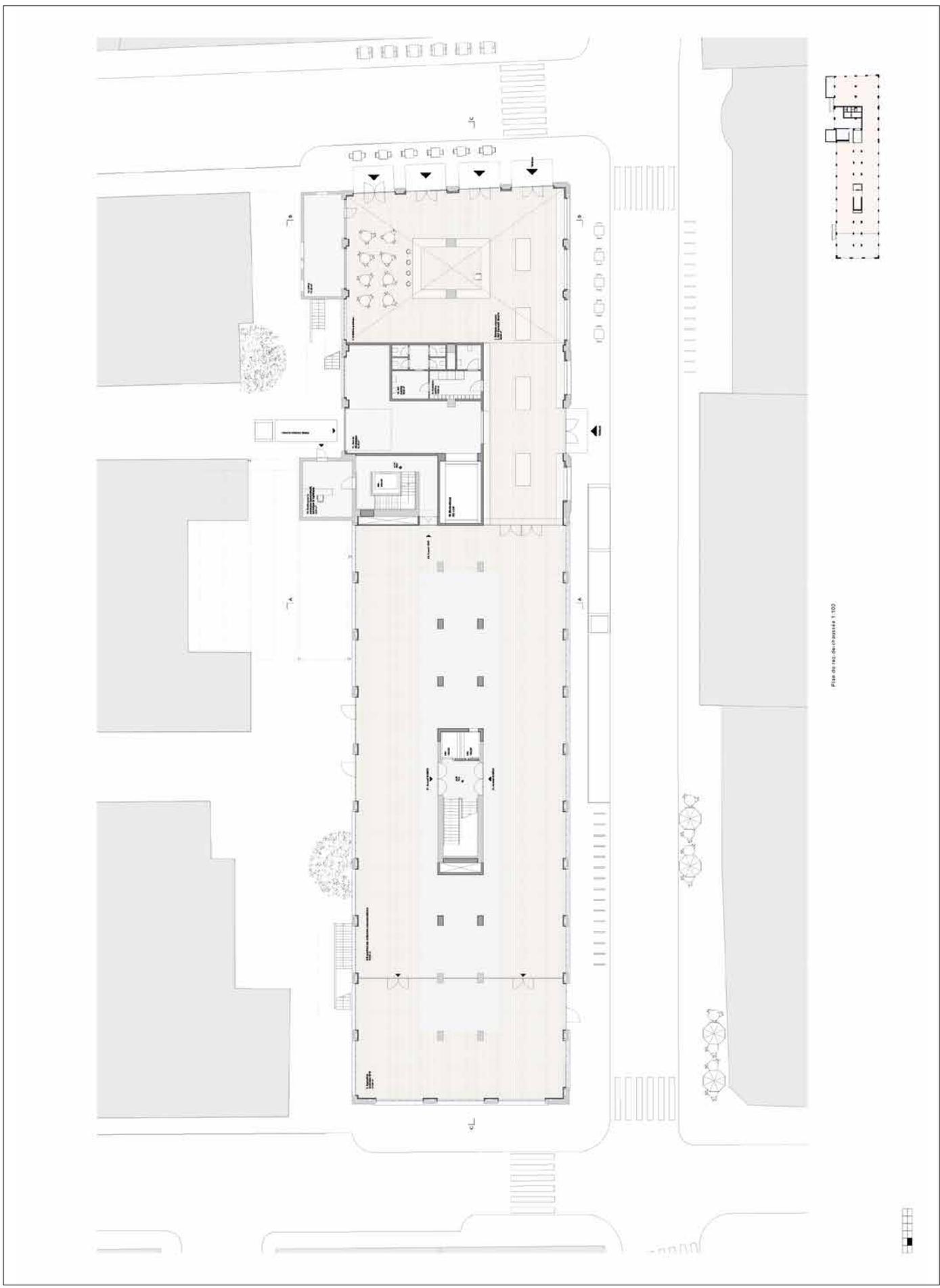


Figure 011' 1:100'

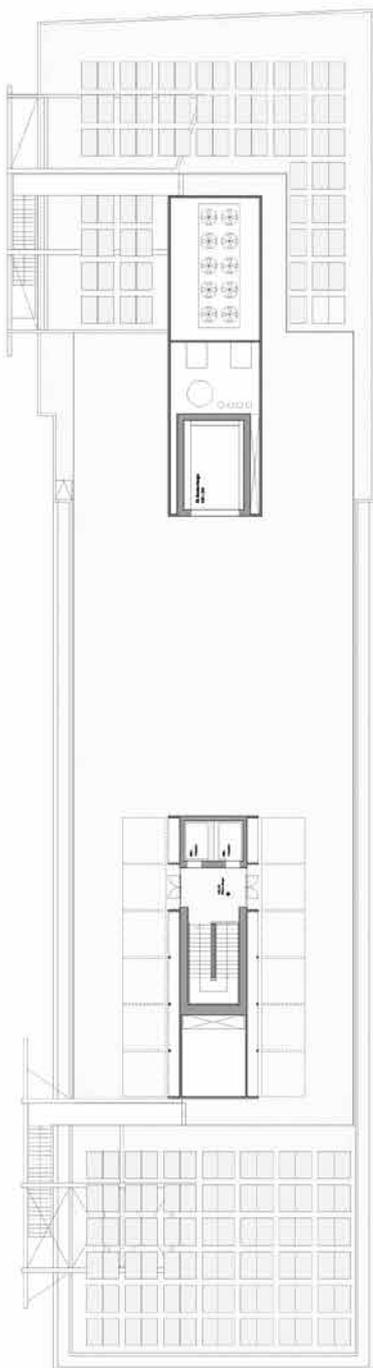
Figure 012' 1:100'





Plan de récapitulatif 1/100



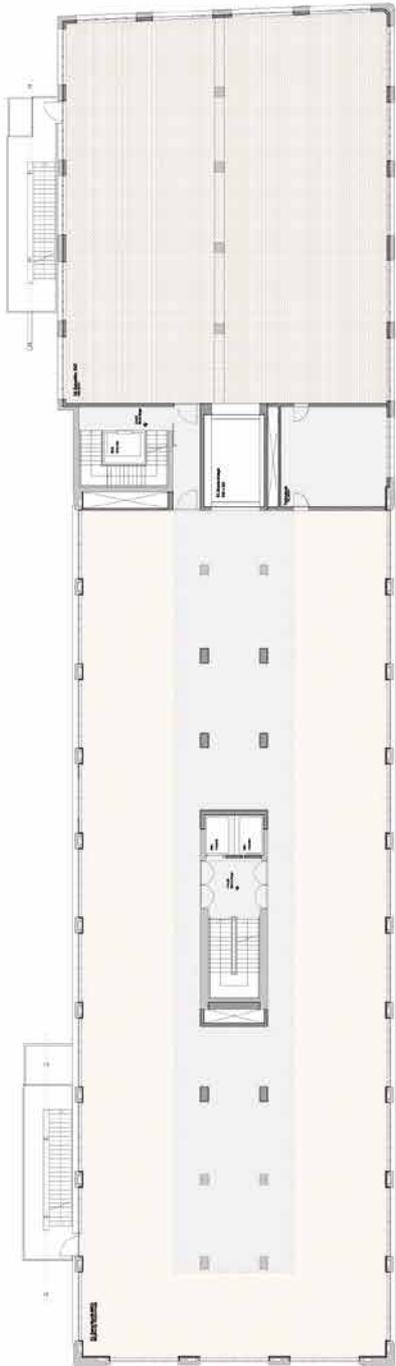


Rez-de-chaussée / 1/500

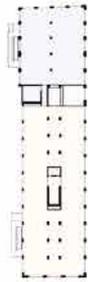


1er étage / 1/500

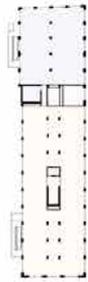




Niveau étage 1/000

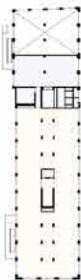


Niveau étage 2/000

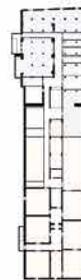




RDC de l'axe principal 1/100



1er de l'axe principal 1/100



CONCEPT – Le projet propose une nouvelle lecture dans le bâtiment historique en travaillant sur le principe des couches. Certaines sont ajoutées et d'autres sont enlevées. La « Crevasse », issue de découpes effectuées dans la structure porteuse du bâtiment est l'élément central et l'intervention majeure de ce concept.

Ce travail d'excavation réorganise et structure l'intérieur de la construction. Son côté destructeur permet de mettre en valeur et en scène la partie structurelle, tout en mettant en relation les deux institutions qui se font face. Il y a un lien visuel et spatial à travers ce nouvel espace de référence.

TYOLOGIE – Le long de cette ouverture, une série de lieux ont été créés. On entre dans le musée par la porte historique et nouvellement ré-activée de la rue des Bains. Cette entrée est légèrement décalée par rapport à la « Crevasse ». Un second accès par la cour permet d'expérimenter directement l'ouverture verticale. Aux étages supérieurs, les deux institutions ne sont pas seulement reliées visuellement par les fenêtres des salles d'exposition, mais aussi physiquement par des ponts. Avec le petit patio à ciel ouvert au dernier étage, le projet propose un lien avec le toit, par un escalier en colimaçon qui permet d'accéder à la terrasse.

Le projet présente une légèreté et un caractère ludique dans l'approche et l'utilisation de l'existant qui convainc le collège d'experts. Avec les nouveaux éléments ajoutés, le projet crée un monde à part entière, composé d'éléments existants et nouveaux qui racontent, tous ensemble, l'histoire du lieu et du bâtiment.

TECHNIQUE – Les installations techniques telles que la ventilation, sont ajoutées en tant que couche supplémentaire selon la même approche. La technicité est exposée ouvertement et fait partie du caractère du bâtiment. La proposition est une bonne réponse d'un point de vue technique. Le revers de cette attitude explicite par l'ajout des grandes gaines de ventilation et des panneaux rayonnants au plafond, très dominants, pose des questions au sujet de la lisibilité d'éléments importants de ce patrimoine historique. La structure du plafond est plus ou moins dissimulée et la perception de l'espace en est clairement modifiée.

La mise en place des cimaises devant la façade n'est pas considérée comme un simple acte pour obscurcir, mais comme un autre élément de conception ; l'arrière des éléments obscurcissant est pourvu d'un miroir, de sorte que la ville et le monde extérieur s'y reflètent. La perception du bâtiment depuis l'extérieur est modifiée.

CONCLUSION – Le collège d'experts a été fortement impressionné par le travail des auteurs et leur capacité à repenser le bâtiment existant et à installer les nouveaux éléments, sans pour autant effacer l'histoire des lieux.

Le collège d'experts s'est néanmoins posé des questions au sujet de la force du parti pris, la « Crevasse » comme accident dans ce nouveau musée ; cette attitude tiendra-t-elle ses promesses dans le temps ? Le risque n'est pas moindre que la force du parti spatial contrevienne à la flexibilité et fluidité du cloisonnement expositif.



CREVASSE



Projet de la Crevasse



Projet de la Crevasse

Équipe V : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe IV : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe III : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe II : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe I : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe 0 : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

LA RÉORGANISATION, LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC) DEGRÉ 2



Projet de la Crevasse



Projet de la Crevasse

Équipe IV : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

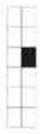
Équipe III : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe II : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe I : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

Équipe 0 : discussion
 L'objectif est de proposer un programme complet à la
 confirmation du projet. Avec un budget de 100 millions.
 à la fois social et à la fois culturel. C'est de ça qu'il s'agit.
 Mais il y a aussi un aspect plus technique. Une discussion
 pour faire l'objet d'un projet.

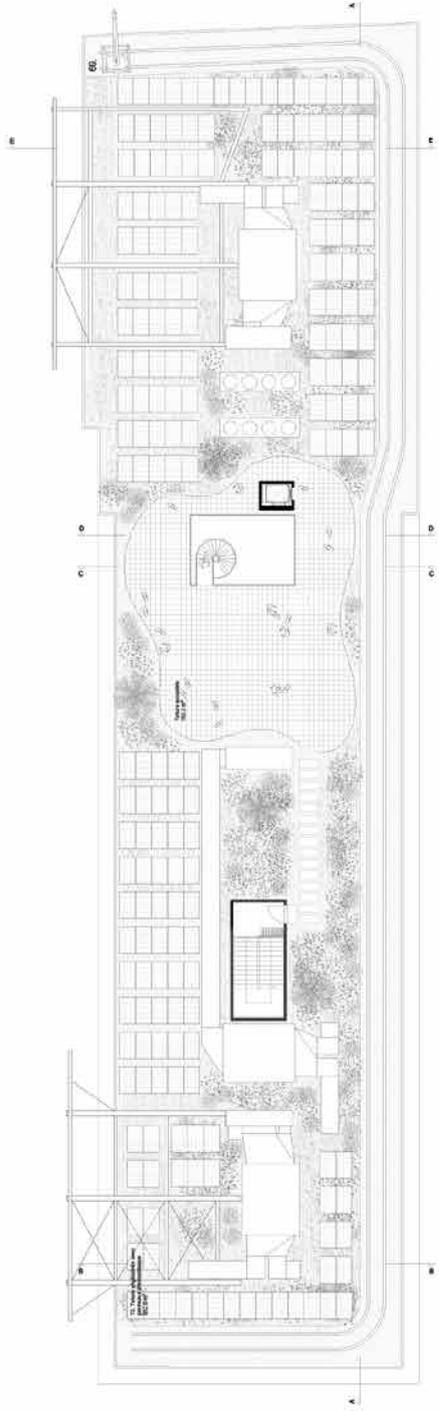
CREVASSE



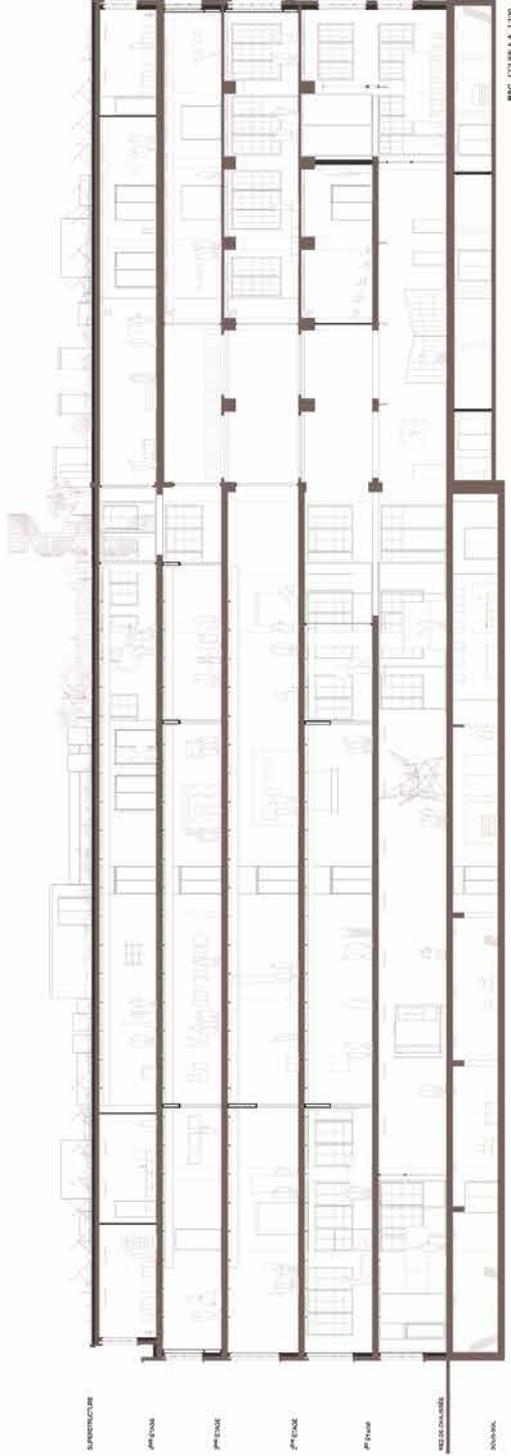
LA RÉNOVATION, LA REORGANISATION ET LA MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)
DÉGRE 2



Photographie de l'extérieur



BAC - TORTURE - 1/100



BAC - COUPE-AA-1/100

SUBSTRUCTURE
1^{er} étage
2^{ème} étage
3^{ème} étage
4^{ème} étage
MEZ DE CHAUFFAGE
ROUILLON



BAC - TORTURE
BAC - COUPE-AA-1/100
de l'axe de coupe pour l'orientation
de l'axe de coupe pour l'orientation
de l'axe de coupe pour l'orientation

CONCEPT – Le projet réorganise le bâtiment par deux escaliers antiparallèles. Ce principe performatif est très intéressant et fait la démonstration que la transformation d'un bâtiment, certes patrimonial, peut être enrichi par un concept clair et fort et ce, sans fard et ni fétichisme.

URBANITÉ – Le projet est, avant toute chose, urbain et ses motivations premières naissent de cette ambition fondatrice. Le projet de rénovation devient l'occasion de restituer des liens précieux avec la cour et les bâtiments voisins, qui ne sont pas des arrières mais les pièces composant la singularité de cette situation urbaine. Pour se faire, deux décisions sont prises :

- l'intégration des escaliers de secours existants (dont on peut interroger la valeur patrimoniale) au sein du bâtiment ;
- la réalisation d'un large passage traversant entre la rue des Bains et la cour intérieure.

Le passage s'inscrit dans l'axe de l'entrée historique du bâtiment, prolongeant ainsi la venelle distribuant le cœur d'îlot. Mais il n'est pas seulement passage de suture ; il est aussi l'entrée du musée, vive, nerveuse, sans ambages. De part et d'autre de ce large passage, il y a le hall d'accueil d'un côté, et de l'autre le nouveau système distributif compact et efficace.

TYPLOGIE – Deux escaliers sont créés à la jonction des deux constructions existantes pour devenir le cœur distributif du bâtiment. Le MAMCO et le CAC disposent respectivement de leur propre escalier mis en relation, selon le principe de l'antiparallélisme assurant des co-visibilités entre usagers. Ascenseurs et monte-charges viennent compléter le dispositif distributif en contact direct avec les façades, bénéficiant ainsi de vues ascensionnelles sur les espaces urbains de la rue. Ascensions et descentes des ascenseurs deviennent alors des éléments scéniques visibles de la rue, affirmant le caractère institutionnel du bâtiment mais aussi son identité typologique.

Dans ce projet, on ne monte pas seulement des escaliers ou l'on ne prend pas seulement l'ascenseur ; ces deux organes techniques deviennent des espaces.

TECHNIQUE – Dans les salles d'exposition du MAMCO, la lumière n'est pas toujours la bienvenue et les surfaces d'exposition manquent. Ici il faut bâtir des cimaises devant les fenêtres, acte qui n'est pas naturel pour un concepteur.

Le projet fait preuve d'inventivité en déployant, au droit de chaque trumeau, un réseau de gaine de ventilation vertical qui va garantir le confort climatique des espaces d'exposition. Les fenêtres existantes sont conservées compte tenu de leur valeur patrimoniale, pour être complétées par un principe de « closed cavity » en double peau intérieure hermétique. Un principe de chicane encastrée au sol permet d'assurer le passage de l'air neuf malgré la présence des cimaises. Les reprises d'air sont concentrées dans le noyau central.

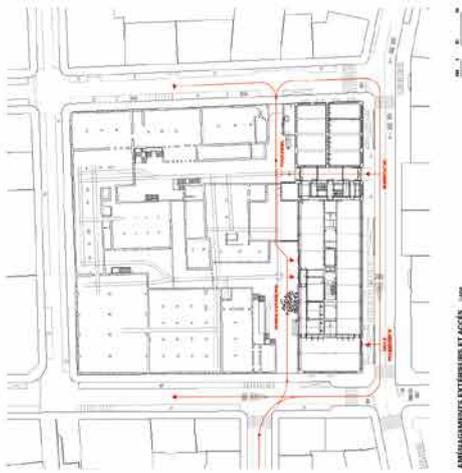
Le projet ne propose aucun programme en toiture, mais procède au contraire à une déconstruction partielle du toit en creusant un espace de terrasse publique ; aucun équipement technique n'est présenté en toiture, à l'exception d'une couverture de panneaux photovoltaïques ample et performante et la mise en place d'une verrière faisant écho aux volumes verriers connus du « skyline » genevois.

Ici le volume verrier triangulaire en sa section fait signe et devient l'élément distinctif et signifiant du projet, visible depuis la rue, mais aussi depuis la ville.

CONCLUSION – Le collège d'experts relève la haute qualité du travail fourni. Un certain nombre d'interrogations subsisteront au terme des échanges avec les concepteurs :

- le scénario proposé de distribution par le large passage du rez-de-chaussée n'est pas parvenu à convaincre, ni sa fonction d'accueil tel que demandé dans le programme ;
- la question patrimoniale de conservation de la structure porteuse, remise en question par l'insertion obligatoire d'éléments permettant la construction du volume des nouvelles circulations verticales ;
- la pertinence de la proposition de l'espace de terrasse à l'intérieur de l'enveloppe historique, tout en maintenant ses façades qui deviennent alors de simples décors, dont le sens est questionnable.





AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET ACCÈS

« Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève. »

APRÈS LE PROJET
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.

CONCEPTS PRINCIPAUX ET DÉTAILS
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.

CONCLUSION
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.



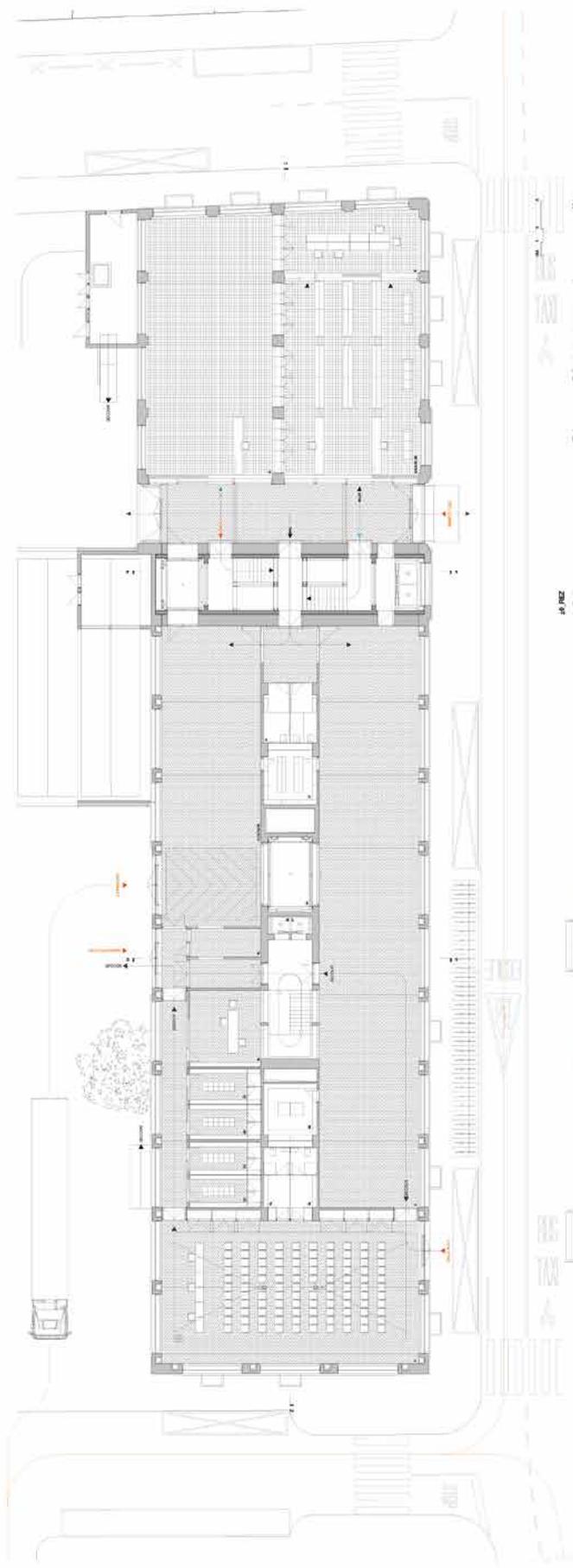
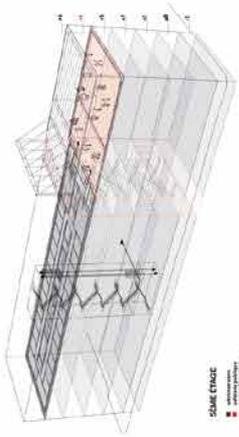
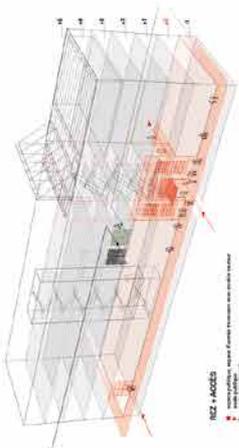
APRÈS LE PROJET
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.

CONCEPTS PRINCIPAUX ET DÉTAILS
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.

CONCLUSION
Le projet de bâtiment est un défi pour la ville de Genève, car il s'agit d'un bâtiment de grande hauteur et de grande surface, qui va être construit dans un quartier historique et protégé. Le projet est donc soumis à de nombreuses contraintes et exigences. L'objectif est de concevoir un bâtiment moderne et innovant, qui respecte l'héritage architectural de la ville tout en offrant un environnement de travail agréable et performant. Le projet est donc un défi pour l'architecte et pour la ville de Genève.

17021740

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10
11 12 13 14 15
16 17 18 19 20
21 22 23 24 25
26 27 28 29 30
31 32 33 34 35
36 37 38 39 40
41 42 43 44 45
46 47 48 49 50
51 52 53 54 55
56 57 58 59 60
61 62 63 64 65
66 67 68 69 70
71 72 73 74 75
76 77 78 79 80
81 82 83 84 85
86 87 88 89 90
91 92 93 94 95
96 97 98 99 100



RZ - ACCES

- Accès principal
- Accès secondaire
- Accès d'urgence
- Accès pour les personnes à mobilité réduite

RZ - SCÈNE STAGE

- Scène principale
- Scène secondaire
- Scène d'essai

RZ - SALLE DE SPECTACLE

- Salle de spectacle principale
- Salle de spectacle secondaire
- Salle de spectacle d'essai



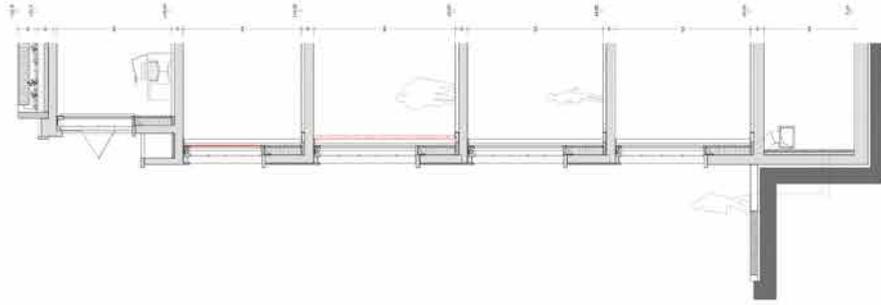
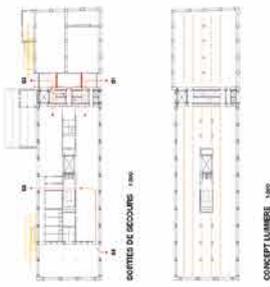
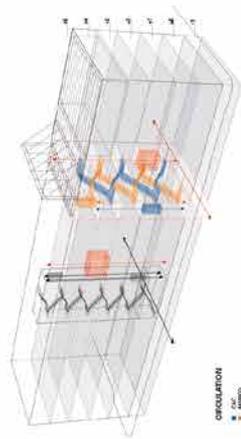
RZ - SALLE DE SPECTACLE

- Salle de spectacle principale
- Salle de spectacle secondaire
- Salle de spectacle d'essai

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----

110
 LA RESPONSABILITÉ, LA MÉDIATION ET LA MISE AUX NORMES D'UN BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)
 TO - BOBIE

17021740



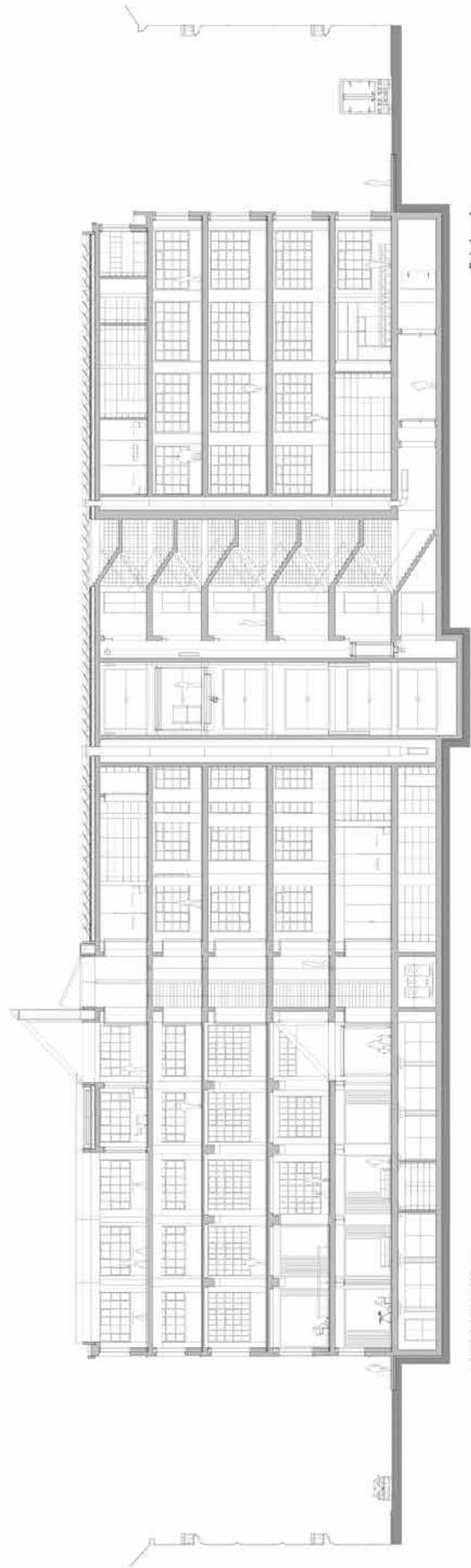
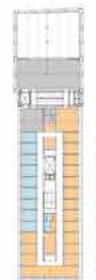
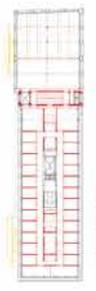
17021740

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10
MCA
REVISIONS, LA REPRÉSENTATION ET MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)



4^e ZONE
 Zone de circulation et de service
 - Escaliers
 - Réception
 - Accueil
 - Sanitaires
 - Vestibule
 - Réception

5^e ZONE
 Zone de circulation et de service
 - Escaliers
 - Réception
 - Accueil
 - Sanitaires
 - Vestibule
 - Réception

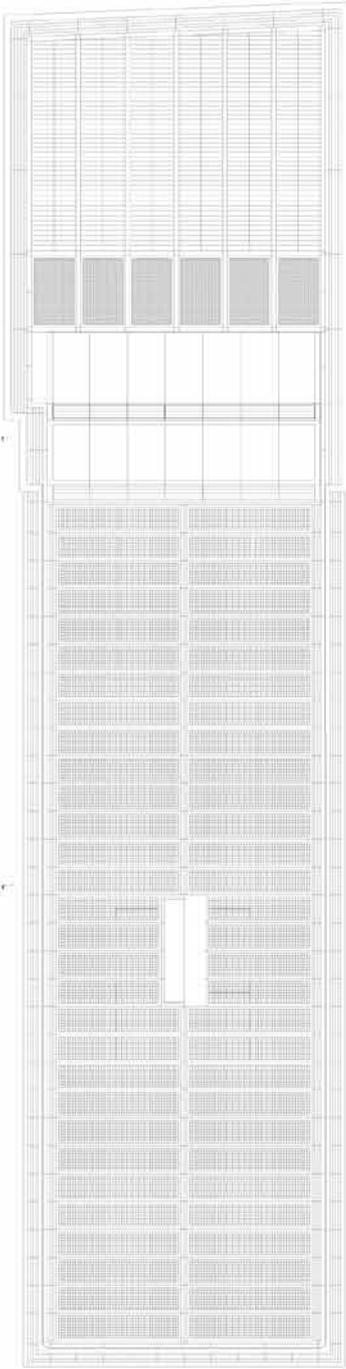


COUPE LONGITUDINALE Z2 1/100

1	2	3	4	5	MP
6	7	8	9	10	EGRE

LA REVISION, LA MODIFICATION ET MISE AUX NORMES D'UN BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN (BAC)

17021740



100% 100% 100% 100% 100%



100% 100% 100% 100% 100%

100% 100% 100% 100% 100%



COUR TRANSVERSALE B-S 1/100

Editeur

Ville de Genève

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

Atar Roto Presse SA, Genève

Nombre d'exemplaires

400

Crédits photographiques

Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève

Maquettes | Didier Jordan, Nicole Zermatten | Ville de Genève

Pages 2–3 | Kuehn Malvezzi Projects GmbH

Plan de situation | source SITG/SEMO

